

GROUPE



L.D.C.

S.A. au capital de 6 525 902,4 € à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège social

Z.I. St-Laurent – B.P. 88

72302 SABLE-SUR-SARTHE Cedex

RAPPORT FINANCIER

2012/2013



Sommaire

- I. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012-2013**

- II. RAPPORT DE GESTION**

- III. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

- IV. COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 28 FEVRIER 2013**

- V. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE AU 28 FEVRIER 2013 DE LDC SA**

- VI. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

- VII. TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AOUT 2013**



I. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012-2013

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012-2013

Mesdames, Messieurs,

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

**Le Président du Directoire
Denis LAMBERT**



II. RAPPORT DE GESTION

Rapport de Gestion

2012 / 2013



I - Evénements et faits marquants

L'évolution du pouvoir d'achat dans les pays dits émergents à très forte population continue à engendrer une consommation accrue de produits carnés. Cette tendance s'est pérennisée et nécessite une augmentation de la production céréalière qui, malgré les progrès liés aux façons culturales et à la génétique végétale, n'est pas épargnée par les variations climatiques. Ces impacts combinés avec la spéculation financière sur les marchés à terme pour les céréales et le soja créent des fluctuations des cours des matières premières de plus en plus fortes et une tendance structurelle de l'augmentation des prix des matières premières.

Cette situation a engendré, encore une fois, au cours de l'exercice, une envolée des prix de nos matières premières (volaille vivante et farine ... pour ne citer que les principales). De l'autre côté, en raison de la crise du pouvoir d'achat en France, nous n'avons pu répercuter la totalité de ces augmentations.

La filière volaille traverse une période de profonde restructuration avec la liquidation partielle d'un acteur majeur et des résultats économiques négatifs de la plupart des acteurs de l'abattage et la transformation.

Dans ce contexte, LDC a repris, en date du 11 septembre 2012, les sites de Laval (53) et Sérent (56) au Groupe Doux.

Chiffres clés du groupe LDC

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012
Chiffre d'affaires	2 923,1	2 774,3
Résultat opérationnel courant	85,9	93,4
Résultat net part du groupe	60,5	56,4
Capacité d'autofinancement	136,5	137,8

Sur cet exercice, les variations de périmètre ne sont pas significatives.

II – Résultats du Groupe

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2012/2013 sont établis suivant les normes IFRS en vigueur au 28 février 2013 telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

► Volaille

En France

La consommation de volaille, sur cet exercice, a mieux résisté que les autres viandes malgré les revalorisations tarifaires passées.

Il en ressort un chiffre d'affaires de 2 013,6 M€ en progression de 6,1 % en incluant les sites de Laval et Sérent (repris de la liquidation de Doux Frais) depuis le 11 septembre 2012. Le deuxième semestre a connu une évolution particulièrement forte avec une croissance de 8,7 % des volumes et du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant ressort à 75,8 M€ contre 90,7 M€ ; la marge opérationnelle s'élevant à 3,8 % et se situant largement en-dessous de celle dégagée l'exercice précédent (4,8 %) et l'exercice N-2 (4,6 %). La hausse des prix des matières premières au cours de toute l'année 2012 explique cette baisse des marges. Deux hausses tarifaires ont été appliquées en réponse à cette situation, la troisième hausse n'ayant pu être réalisée dans un contexte de pouvoir d'achat affaibli.

Chiffres clés (en millions d'euros)
(hors amont)

	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012
Tonnage commercialisé	458 826 T	430 009 T
Chiffre d'affaires	2 013,6	1 898,1
Résultat opérationnel courant	75,8	90,7
Marge opérationnelle	3,8 %	4,8 %

Les activités du pôle Amont permettent de dégager un chiffre d'affaires de 207,2 M€ en croissance de 3,2 %. L'amélioration du résultat du pôle Amont est principalement due au redressement de l'activité œuf.

A l'International (Pologne et Espagne)

Chiffres clés (en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011
Tonnage commercialisé	80 186 T	81 260 T
Chiffre d'affaires	200,9	181,6
Résultat opérationnel courant	7,6	7,7
Marge opérationnelle	3,8 %	4,2 %

Pologne

Après avoir recentré ses activités vers le segment de la distribution GMS, développé fortement la représentativité de ses produits élaborés et découpe, le groupe Drosed a élargi sa gamme vers d'autres familles de produits. Le tonnage commercialisé continue à progresser significativement à 78 904 T (+ 5 %).

Cette croissance en volume associée à une amélioration du mix produit (augmentation des volumes d'oies et canards) a permis de dégager un chiffre d'affaires de 177,3 M€ soit + 10,9 %.

La marge opérationnelle ressort à 4,6 % se situant, comme en France, largement en-dessous de celle de l'exercice précédent à 5,8 %.

Espagne

Les activités 2012 ne sont pas comparables avec l'activité 2011 puisque le transfert des activités des produits crus a été réalisé au 1 juillet 2011 et le regroupement des activités produits élaborés au 1 octobre 2011.

Une légère perte sur l'exercice est principalement attribuée à un manque de volume dans les produits élaborés.

Le 8 février 2013, LDC a signé un protocole avec le groupe *Alimentación Natural* (AN Coop) permettant à LDC de prendre une participation de 11,2 M€ représentant 35 % dans le capital de la société AN Avicola Melida. Cette prise de participation a été réalisée, en partie, par l'apport des actifs de la société Avilaves Gredos, ce qui nous permet d'avoir une taille significative sur le marché espagnol.

► Traiteur

L'exercice a été marqué par le redressement de l'activité Marie et ce malgré l'augmentation du coût des matières premières et la non revalorisation tarifaire des produits à marque distributeur, notamment dans les activités sandwich et pizza.

Pour le deuxième exercice de suite, les tonnages commercialisés sont en baisse à 119 759 T, en retrait de - 2,6 %. Par contre, le chiffre d'affaires est en croissance à 501,5 M€ (+ 1,5 %) grâce à un mix produit légèrement plus favorable.

Le résultat opérationnel courant du pôle Traiteur est négatif de - 1,2 M€ vs - 5,6 M€ l'année passée.

Chiffres clés (en millions d'euros)

	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012
Tonnage	119 759	122 908 T
Chiffre d'affaires	501,5	494,1
Résultat opérationnel courant	(- 1,2)	(- 5,6)

III – Structure financière et investissements

Le Groupe LDC a passé le cap des 650 M€ de capitaux propres part du Groupe avec un montant au 28.02.2013 de 657,6 M€.

Malgré les hausses significatives des matières premières, la structure financière du Groupe s'est maintenue avec un excédent de trésorerie à 53,4 M€, à peu près équivalent à la clôture de l'exercice précédent.

Le Groupe a maintenu une performance respectable de sa capacité de financement à 4,6 % du chiffre d'affaires, soit 136,5 M€, ce qui lui a permis de financer son programme d'investissement industriel de 97,3 M€.

IV – Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice et avant l'approbation de ce rapport.

V - Perspectives

Au jour de l'approbation de ce rapport, nous sommes dans une situation d'une relative incertitude concernant les variations du prix des matières premières et un contexte de crise du pouvoir d'achat en France et en Europe.

Le début 2013 ne nous a pas permis d'obtenir une 3^e hausse tarifaire qui était nécessaire pour compenser la totalité de l'impact des hausses des prix des matières premières sur les marges de nos activités volaille.

Sur l'exercice 2013-2014, le Groupe poursuivra une démarche commerciale permettant d'adapter au mieux une offre pouvant soutenir la consommation tout en travaillant l'amélioration de son mix produit.

En Pologne, dans un marché volaille plus perturbé, les fondamentaux restent solides. Le Groupe prendra toutes les dispositions pour renforcer ses parts de marché déjà existantes dans ce pays en y associant le développement d'une politique de marque.

Le développement des produits élaborés en Espagne reste un défi important pour le Groupe LDC. Le transfert des activités commerciales des produits crus de volaille à notre partenaire espagnol est aujourd'hui finalisé.

Le niveau des investissements industriels du Groupe restera élevé en 2013-2014 (100 M€) pour garantir la compétitivité et l'innovation de l'ensemble de nos sites.

Sur l'exercice 2012-2013, le résultat du pôle Volaille a été affecté par l'envolée du prix des matières premières et la difficulté à répercuter la totalité de ces hausses sur nos clients. Le secteur de la volaille en France sera obligé de continuer sa restructuration suite à l'éclatement de Doux Frais et la situation économique difficile de la plupart des acteurs.

Le pôle Traiteur a été pénalisé par les difficultés de l'activité sandwich et pizza. Ces activités traversent actuellement une phase de restructuration industrielle qui ralentit le redressement du pôle.

Nous envisageons 2013-2014 avec une certaine confiance grâce à nos marques, nos efforts en matière de recherche et développement, et notre politique d'investissement industriel ambitieuse. Malgré tout, à ce jour, il est difficile de pouvoir chiffrer notre prévision de résultat compte tenu des incertitudes pesant encore sur l'évolution du coût des matières premières.

VI - Résultats de la SA LDC

Les activités de la société SA LDC consistent en la gestion de toutes les participations financières détenues et l'exercice d'une animation de groupe.

Le chiffre d'affaires est constitué par :

- Des prestations d'encadrement
- « « de management
- « « média
- Des redevances de marques

Le contenu des prestations réalisées figure dans différentes conventions signées tant avec les filiales françaises qu'étrangères.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012/2013 ressort à 12 650 K€ contre 13 006 K€ pour l'exercice précédent.

Le bénéfice d'exploitation est de 256 K€ contre 671 K€.

Le résultat financier est positif à 25 452 K€ contre 22 238 K€. Il est principalement constitué de dividendes versés par les filiales du pôle volaille.

Le résultat net s'élève à 25 803 K€ contre 21 878 K€ l'exercice précédent.

Informations en matière de délais de règlement fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture des deux derniers exercices clos, le solde des comptes fournisseurs s'élève à :

(en K euros)	Dettes non échues		Dettes échues	Total
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours		
Total des dettes fournisseurs au 28/02/2013	630	581	/	1 211
Total des dettes fournisseurs au 29/02/2012	909	888	/	1 797

VII.- Responsabilité sociale - Environnementale et sociétale

LE GROUPE LDC DANS LE DOMAINE SOCIAL

1) NOTRE CULTURE D'ENTREPRISE & POLITIQUE SOCIALE

Construit sur un principe de filiales autonomes mais non indépendantes, conduites par des directeurs responsables de leur centre de profits, le Groupe LDC cultive une organisation basée sur l'entrepreneuriat, la capitalisation du savoir-faire et la responsabilité de chacun, quel que soit son niveau dans l'entreprise.

Cette culture est construite sur les principes fondamentaux du Groupe LDC, à savoir l'expertise dans nos métiers, l'exigence du travail bien fait, le respect des clients, de nos consommateurs, de nos éleveurs et de nos salariés.

Cette organisation permet aussi à chacun de garder un lien avec la proximité du travail, l'activité de son site, mais aussi de préserver la dimension humaine que nous considérons comme un élément crucial du rapport au travail.

Parce que nos métiers sont portés par les femmes et les hommes qui composent le Groupe LDC, notre politique sociale vise à s'attacher à toujours garder un sens concret, proche des préoccupations quotidiennes de chacun et des besoins de l'activité. Elle vise à :

- **Capitaliser sur les hommes et les femmes** en travaillant sans cesse à l'amélioration des conditions de travail et en permettant à chacun d'évoluer au sein du groupe et de s'enrichir d'autres métiers : pour cela nous encourageons la mobilité entre filiales, pôles et métiers. Nous favorisons la promotion interne.
- **Préserver, développer et transmettre notre connaissance des métiers** en encourageant l'acquisition et le développement du savoir-faire en interne et en favorisant son transfert.
- **Promouvoir la culture d'Entreprise** grâce à la simplicité, la convivialité et la confiance que nous mettons entre nous et en nous assurant que notre culture d'entreprise soit toujours en lien avec les valeurs que nous portons,
- **Accompagner le développement à l'International** en cultivant un esprit d'ouverture aux autres et aux pratiques différentes de nos métiers,
- **Préserver notre capacité à nous enrichir des nouvelles cultures et méthodes** que nous rencontrons par les croissances externes en préservant la curiosité et l'ouverture qui caractérisent nos équipes.

Pour ce faire, nous développons une politique Ressources Humaines axée sur :

- Un **management « acteur »** autour des dispositifs d'écoute, d'échange d'expériences, dans le respect des valeurs de l'entreprise.
- La **progression permanente des compétences** des salariés.
- La **promotion d'un socle social** visant à faire bénéficier chacun des salariés d'un Plan d'Epargne Groupe,

d'une garantie de frais de santé et de prévoyance se voulant pérenne. Notre objectif est de rendre chaque salarié responsable et acteur de son régime.

- Le **partage des valeurs** au travers, tant d'un haut niveau d'investissement, seule garantie du maintien de l'adéquation de nos outils aux évolutions concurrentielles, que d'une politique de rémunération responsabilisante basée sur le partage des fruits de ses performances en les redistribuant dans le cadre d'accord de participation, d'intéressement, et d'actionnariat (PEG).

- La recherche constante d'**amélioration des conditions de travail**, pour procurer toujours plus de sécurité pour les individus et du bien-être au quotidien.

2) NOS EFFECTIFS

Le Groupe LDC est composé d'une multitude de sociétés de tailles très différentes de 20 à 4 000 salariés et donc organisées différemment en matière sociale, c'est pourquoi il serait à la fois non pertinent et très fastidieux de lister des éléments portant sur chacune des sociétés. De plus, de par son organisation en filiales autonomes, toutes les informations ne sont pas centralisées.

- L'effectif global du Groupe LDC se décompose ainsi :

Par catégorie	28.02.2013	29.02.2012
Ouvriers-employés	14 199	13 943
Agents de maîtrise	1 269	1 216
Cadres	604	602
Total	16 072	15 761

Par pôle :

	Pôle Traiteur	Pôle Volaille	Pôle Amont	Pôle International	Total Général
2012 / 2013	3 014	10 967	366	1 725	16 072
2011 / 2012	3 159	10 491	397	1 714	15 761

- La répartition entre hommes et femmes est équilibrée puisque, tous collègues confondus, nous comptons 49,6 % de femmes et 50,4 % d'hommes.
- La répartition par âge est la suivante :

	Pôle Traiteur			Pôle Volaille			Pôle Amont		
	Hommes	Femmes	Age Moyen	Hommes	Femmes	Age Moyen	Hommes	Femmes	Age Moyen
Employés/Ouvriers	36	41	38	37	41	39	44	35	40
Agent de Maîtrise	41	40	40	42	40	41	41	37	39
Cadres	45	40	42	48	44	46	50	44	47

Nous faisons appel également à de l'emploi temporaire pour assurer le remplacement de personnes absentes et absorber les périodes saisonnières de nos activités.

Sur l'année 2012, nous ont rejoints environ 600 collaborateurs en CDI et nous avons constaté environ 420 sorties en CDI (départ en retraite, démission, licenciement, décès, etc.).

3) NOS ORGANISATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL

Construit au plus proche des besoins organisationnels de chaque unité de production, le Groupe n'applique pas

de modèle prédéfini et chaque direction a su mettre en place des organisations du temps de travail adaptées à son activité, en concertation avec les instances représentatives et les salariés, dans le respect des contraintes légales et des lignes directrices du Groupe.

L'horaire collectif des non cadres est aujourd'hui de 35 heures avec une modulation variable suivant les sites (généralement entre 28 et 42 heures).

4) RELATIONS SOCIALES

L'organisation des relations sociales suit les mêmes principes organisationnels que le Groupe.

Ainsi les relations sociales sont construites au niveau de chaque établissement et filiale, au plus proche de l'activité, afin de permettre à chacun de demeurer acteur de son quotidien.

Au cours de l'exercice de référence, les instances représentatives du personnel ont été associées, au niveau de chaque filiale, aux discussions autour des thèmes égalité professionnelle hommes et femmes, pénibilité au travail. Des accords ont été signés et, à défaut, des plans d'actions ont été déclinés de façon unilatérale.

2012 aura été également la première année de fonctionnement du Comité de Groupe LDC.

Trente élus des différentes filiales au travers des 3 pôles se sont réunis en 2012, à deux reprises, afin de partager avec le Comité de Direction, la vision et les enjeux du Groupe.

5) EGALITE PROFESSIONNELLE ET INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Au cours de l'année 2012, au travers des discussions qui se sont tenues sur l'égalité professionnelle, il a été rappelé que toute forme de discrimination est proscrite.

Eu égard à nos métiers, l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre la pénibilité ont été définies comme un des axes qui permettra d'améliorer l'équilibre H/F et l'insertion des travailleurs handicapés au sein de nos entreprises.

La politique menée depuis 5 ans sur chacun des pôles permet d'augmenter l'embauche des travailleurs handicapés et aussi de respecter ses obligations légales dans ce domaine.

6) REMUNERATION, PARTICIPATION ET INTERESSEMENT

Notre système de rémunération **responsabilisant et participatif** dans un souci de gestion à long terme, passe notamment par :

1 - *Des négociations salariales locales cohérentes* avec le mode d'organisation des relations sociales : les augmentations générales ont été négociées au sein de chaque société du Groupe au regard des résultats de leur activité et de leurs enjeux. Ainsi l'évolution des rémunérations varie selon les filiales, contrôlée et validée par le Groupe.

En milliers d'€

	Amont	Volaille	Traiteur	International	TOTAL
Charges de personnel	18	452	134	26	630
Chiffre d'affaires	207	2 014	501	201	2 923
% charges de personnel / CA	8,7%	22,4%	26,7%	12,9%	21,5%

2 – *Le développement des systèmes d'intéressement et de participation* au plus proche des résultats de nos organisations. L'intéressement est basé sur un calcul simple, à savoir un pourcentage du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice 2012, un accord de participation ainsi qu'un accord d'intéressement commun à la plupart des sociétés du Pôle Traiteur ont été négociés et mis en place en remplacement d'une multitude d'accords

préexistant au niveau des sociétés. Les sociétés du pôle traiteur se fédèrent en pôle et partagent des enjeux communs.

Un accord de participation existe déjà au niveau du Pôle volaille. Des accords d'intéressement se retrouvent également à des niveaux différents selon les logiques de l'activité, en filiales ou en régions.

Sommes distribuées En millions d'euros	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Participation en millions d'euros	8,9	9,7	9,2
Intéressement en millions d'euros	8,3	11,6 ⁽¹⁾	8,2
Total en millions d'euros	17,2	21,3	17,4

(1) Dont prime de partage des profits versée en novembre 2011 pour 1,6 M€.

3 – Epargne salariale – Actionnariat salarié

Depuis 2004, en concertation avec les représentants du personnel, le Groupe a mis à la disposition des salariés un Plan d'Epargne Groupe. Ce plan est composé notamment d'un fonds investi en actions LDC.

En 2012, 55 % des sommes investies par les salariés sur le PEG l'ont été sur le fonds dédié LDC Actions permettant ainsi de dépasser le seuil de 1% des salariés actionnaires au 28 février 2013. Cette politique sera poursuivie.

Le Groupe LDC a mis en place un dispositif d'épargne collectif : le **PERCOI (Plan Epargne Retraite Collectif Interentreprises)** permettant à chacun de se constituer une épargne-retraite investie sur divers supports financiers.

4 - Une gestion maîtrisée et responsable de la masse salariale

Cette gestion de notre système de rémunération tend à concilier les impératifs de compétitivité, de maintien du pouvoir d'achat de nos salariés et de rémunération de nos actionnaires, l'ensemble dans l'optique d'une gestion à long terme.

Aussi le Groupe LDC privilégie-t-il l'investissement, seul gage de l'adaptation constante de l'entreprise à ses marchés, et en conséquence, seul gage de la pérennité de la rémunération.

7) SANTE, SECURITE AU TRAVAIL ET ABSENTEISME

La santé au travail est un des axes majeurs de la politique sociale développée par le Groupe. Considérée par les directeurs de filiales comme une priorité, des discussions se sont engagées dans chaque site sur un projet d'accord sur la santé au travail, dont la pénibilité au travail était un des aspects.

Le taux d'absentéisme à fin décembre 2012 est de 8,5%.

Ce chiffre intègre les absences pour maladie, maladie professionnelle et accident de travail.

Nous avons fixé comme priorité la lutte contre l'absentéisme.

Au regard de l'évolution du système de santé, cet axe de travail est jugé indispensable afin de préserver le socle social et garantir un régime de protection social pérenne.

Ainsi nous avons mis en place des actions spécifiques pour réduire l'absentéisme, à savoir :

- ✓ Des revues mensuelles afin d'analyser les causes d'absentéisme et définir les actions correctives.
- ✓ Le maintien d'une relation avec les salariés absents afin de garder un contact avec l'entreprise et envisager le retour au sein de l'entreprise.
- ✓ Le développement de méthodes d'amélioration continue orientées Santé / Sécurité.
- ✓ Des audits croisés qui permettent l'échange de bonnes pratiques / partages d'expériences.

Evolution des taux de fréquence et de gravité

Taux de fréquence*

	2011	2012
Des accidents de travail	48,5	41,6
Des maladies professionnelles	24,8	18,7
TOTAL	73,3	60,3

(*) Nombre d'incidents avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

Taux de gravité*

	2011	2012
Des accidents de travail	1,5	1,5
Des maladies professionnelles	3,0	3,2
TOTAL	4,5	4,7

(*) Nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées

8) FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Groupe poursuit sa politique de formation à l'ensemble du personnel pour un budget moyen de 2% de la masse salariale.

Nos axes de formation visent à accompagner la mise en œuvre de notre politique sociale.

Ainsi les principaux axes de formation sont le renforcement des compétences de l'encadrement en matière managériale, la Santé/Sécurité au travail et la gestion de projet.

- Le management, le développement personnel et l'efficacité professionnelle :

Animer ses équipes, permettre le développement des collaborateurs, développer sa capacité d'écoute, d'autorité (de 15 à 20% du budget).

- La santé et la sécurité

Acquérir les connaissances et méthodes pour assurer les conditions de travail propices à la bonne santé des salariés

(de 15 à 20% du budget)

- Les actions accompagnant les évolutions de nos organisations et favorisant la productivité

Développement de la polyvalence, tutorat, maintenance, amélioration continue etc.

(de 15 à 20% du budget)

- Les formations métiers

Formations nécessaires à l'ensemble de nos métiers (fabrication, conditionnement, qualité, R&D etc.)

(de 25 à 30% du budget)

- Autres 10%

Intégré à un parcours de formation spécifique, un programme de formation sur l'amélioration continue a été bâti.

Compte-tenu de l'autonomie des filiales du Groupe LDC, le nombre d'heures de formation n'est pas disponible pour cette année. Le Groupe LDC mettra en œuvre les moyens pour consolider et communiquer cette information.

9) Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT

Les valeurs du Groupe définies sont issues de notre culture et sont le fruit de notre vécu quotidien :

Le Travail
L'Innovation
Le Responsabilité
Le Respect
La Performance
La Simplicité

Ces valeurs résultent de nos histoires communes et s'enrichissent à chacune de nos croissances externes grâce aux femmes et aux hommes que nous rencontrons et aux autres cultures d'entreprise dont nous nous enrichissons.

Conventions fondamentales de l'OIT relatives au respect de la liberté association et négociation

La législation française et européenne garantissent une protection qui va au-delà des critères établis par la norme ISO 26000.

Le Groupe LDC, avec ses partenaires sociaux, négocie des accords d'entreprises afin d'améliorer les obligations légales.

Conventions fondamentales de l'OIT relatives à l'élimination des discriminations à l'embauche

Chaque société définit ses actions dans le respect des lois et conventions fondamentales de l'OIT pour éliminer toute discrimination.

Conventions fondamentales de l'OIT relatives à l'élimination du travail forcé et obligatoire

Le Groupe LDC s'engage à respecter scrupuleusement les conventions internationales en vigueur et donc à exclure de son organisation le travail d'enfants.

LE GROUPE LDC ET L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe confirme chaque année son engagement en matière d'environnement et de développement durable à travers sa politique générale définie par le Président du Directoire et déclinée dans chaque site de fabrication.

Les données sont sensiblement comparables entre les deux exercices même si le taux de couverture des activités traitées en 2012-2013 s'est élargi grâce à l'intégration de sites de production supplémentaires dans le reporting environnement Groupe.

1) Gestion de l'eau

L'eau est autant une ressource qui se raréfie qu'un besoin primordial pour les activités du Groupe.

Provenant majoritairement des réseaux d'adduction d'eau publics et secondairement de forages privés, l'eau sert pour les process d'abattage, de découpe et de fabrication de nos produits, pour l'hygiène et le nettoyage des équipements et des locaux, ainsi que pour des procédés de refroidissement. L'eau est ainsi utilisée sous différentes formes, liquide, vapeur, eau glacée, selon les besoins des procédés de production. Après usage, l'eau requiert un traitement épuratoire, assurée soit par raccordement à une station d'épuration externe, soit par un ouvrage interne aux sites.

Afin de limiter l'utilisation de l'eau aux stricts besoins et de garantir la qualité de l'eau rejetée par les sites après usage, le Groupe mène depuis longtemps une politique active de réduction des consommations d'eau et veille au traitement épuratoire de ses rejets d'eaux usées.

Consommation d'eau

	Consommation d'eau 2012 (m3)	Répartition (%)	Consommation d'eau 2011 (m3)	Répartition (%)
Pôle Volaille	3 256 161	67,2	3 103 267	66,0
Pôle Elaboré- Traiteur	1 516 351	31,3	1 545 210	32,9
Pôle Amont	70 883	1,5	54 276	1,1 *
Total Groupe	4 843 395	+ 3%	4 702 753	

* La consommation peut varier de façon significative en fonction de la proportion d'aliments fabriqués sous forme de granulés et/ou farines.

On constate une augmentation de 3% de la consommation d'eau vs 2011, mais il faut préciser que les périmètres ne sont pas identiques. Sur le pôle Volaille (qui représente les deux tiers de la consommation globale), le tonnage produit a augmenté de plus de 10 % en raison des hausses d'activité et par l'intégration de nouvelles usines du Groupe non consolidées auparavant. Ainsi l'on peut conclure que la consommation globale tend à réduire, et cela est confirmé par l'évolution des ratios de consommation d'eau ramenée à l'activité comme suit.

	Ratio consommation eau L/kg <i>kg mort pour sites volaille / kg fabriqué pour sites élaboré-traiteur</i>
Pôle Volaille	5,9 (6,6 en 2011)
Pôle Elaboré- Traiteur	7,6 (7,7 en 2011)

Les sites d'abattage de poulets (standards et labels) ont confirmé la baisse de la consommation d'eau observée en 2011 en maintenant un ratio de 5,4 L/kg mort en 2012.

Pour les sites Elaboré – Traiteur on observe une baisse de 1,3 % du ratio de consommation d'eau, traduisant les actions de réduction des consommations d'eau engagées sur les différents sites.

En effet, tous les sites du Groupe suivent un indicateur de consommation d'eau avec des objectifs de maintien voire de réduction de celui-ci. Ainsi le Groupe poursuit ses actions en termes de :

- mise en circuit fermé de système de refroidissement,
- remplacement de tour aéroréfrigérante humide par des condenseurs secs à air,
- optimisation de la consommation d'eau lors du lavage en partenariat avec nos prestataires extérieurs, en maintenant les règles d'hygiène,
- formation du personnel sur la réduction de la consommation de l'eau.

Traitement des rejets et suivi des milieux aquatiques

L'intégralité des rejets aqueux des sites est traitée afin de maîtriser leur impact sur les milieux aquatiques. Le traitement des effluents est assuré soit par des stations d'épuration internes au Groupe soit, après prétraitement interne, par des ouvrages de traitement communaux collectifs.

Actuellement, le Groupe dispose de 21 stations d'épuration internes. Ces installations de traitement des effluents sont exploitées par du personnel propre au site ou par un prestataire.

L'ensemble des sites du Groupe procède à un suivi de ses rejets selon un rythme d'analyses adapté.

	Ratio DCO* sortie usine (g DCO/kg) ¹	Ratio DCO après station d'épuration (g DCO/kg) ²
	<i>kg mort pour sites volaille / kg fabriqué pour sites élaboré-traiteur</i>	
Pôle Volaille	23,1 (25,3 en 2011)	0,27 (0,43 en 2011)
Pôle Elaboré - Traiteur	28,9 (26,1 en 2011)	0,35 (0,27 en 2011)

*DCO : Demande Chimique en Oxygène

¹ En aval des prétraitements (qui peuvent varier selon les usines : dégrillage simple, dégraissage, flottation, etc...)

² Pour les sites pourvus de stations d'épuration internes

Sur le Pôle Volaille on note une baisse sensible du ratio DCO en sortie d'usine (-8,3 %) pouvant s'expliquer par les efforts permanents menés par les usines pour capter la pollution à la source. L'amélioration importante du ratio après station d'épuration témoigne des investissements faits sur les outils d'épuration afin de toujours minimiser l'impact des rejets sur les milieux récepteurs.

Pour les sites Elaboré – Traiteur on observe une dégradation de ces ratios qui peut être une conséquence de la réduction importante des consommations d'eau conduisant à une concentration des effluents. Néanmoins ces ratios de pollution restent très faibles.

Pour les sites Volaille et Elaboré - Traiteur équipés d'une station d'épuration interne, on atteint un rendement épuratoire moyen supérieur à 99 % sur la DCO.

Le Groupe privilégie naturellement la valorisation agronomique des boues produites par les stations d'épuration internes. Les épandages sont effectués conformément à la réglementation et font l'objet avant chaque campagne d'épandage, d'un Programme Prévisionnel d'Épandage déterminant la répartition des apports fertilisants par les boues en fonction de la nature des parcelles agricoles et des besoins des cultures qui seront mises en place. Un bilan agronomique est ensuite réalisé par un bureau d'études spécialisé afin de s'assurer de l'adéquation de l'apport fertilisant avec les besoins des parcelles.

2) Gestion de l'air et des énergies

Le Groupe utilise pour ses activités principalement l'électricité et le gaz naturel. Grâce à ses nombreux investissements en matière de réduction des consommations d'énergie, le Groupe LDC obtient régulièrement des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Consommations

	Consommation d'énergie 2012 (MWh)	Répartition (%)	Consommation d'énergie 2011 (MWh)	Répartition (%)
Pôle Volaille	298 337	42,1 %	302 469	43,9 %
Pôle Elaboré- Traiteur	345 240	48,7 %	333 991	48,4 %
Pôle Amont	65 519	9,2 %	52 875	7,7 %
Total Groupe	709 096		689 335	

Pour le pôle Volaille, l'énergie consommée se répartit en électricité pour 66 %, gaz naturel pour 31 % et 3 % pour le propane. A noter la forte baisse de consommation de propane liée à l'arrêt d'utilisation de ce combustible sur un site, au profit du gaz naturel, moins impactant en terme d'émission de gaz à effet de serre (205 vs 233 gCO₂ / kWh).

Pour le pôle Amont, on note une hausse importante de la consommation d'énergie (+20 %) liée au doublement de la consommation de gaz sur le site de stockage et séchage de céréales. En effet, la campagne 2012 de séchage du maïs a été plus tardive qu'en 2011, nécessitant ainsi une quantité plus importante d'énergie en raison de la température extérieure plus faible en décembre.

Pour le pôle Elaboré – Traiteur, l'électricité représente 49 %, le gaz 45 % et le propane 6%. Dans ces sites, le gaz est entre autres utilisé pour les procédés de cuisson par four à gaz ou par vapeur (produite par des chaudières à gaz).

	Ratio consommation énergie kWh/Tonne* <i>T mort pour sites volaille / T fabriqué pour sites élaboré-traiteur</i>
Pôle Volaille	542 (643 en 2011)
Pôle Elaboré- Traiteur	1 720 (1 675 en 2011)

* Energie consommée par les usines

On note que le ratio de consommation d'énergie est nettement plus élevé pour les activités Elaboré – Traiteur que pour le Pôle Volaille. Ceci s'explique par les besoins en énergie spécifiquement liés aux procédés de cuisson dans les sites du Pôle Elaboré – Traiteur.

La baisse significative du ratio de consommation d'énergie sur le Pôle Volaille de -16,2 % atteste de la politique active d'économie d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique menée par le Groupe.

De plus, le Groupe poursuit son programme pluriannuel de remplacement des installations frigorifiques fonctionnant aux gaz CFC ou HCFC afin d'anticiper les obligations réglementaires (échéance décembre 2014). D'une façon générale, une réflexion est menée pour repenser le besoin d'énergie elle-même dans sa globalité dans un premier temps et ensuite d'optimiser tout ce qui peut constituer une source d'énergie et/ou permettre de réduire une consommation d'énergie.

Le pôle Amont est engagé sur une période 2008/2013 dans une importante dynamique de maîtrise de l'énergie et des GES mais aussi de modernisation et de construction des élevages français.

85 % de l'énergie directe consommée en élevage étant le gaz propane utilisé pour chauffer les bâtiments, l'objectif ambitieux de réduire de 20 % nos consommations de gaz à l'horizon 2013 a été fixé.

Cela s'est concrétisé par le déploiement d'actions concrètes et innovantes sur le terrain en partenariat avec l'ADEME. Aussi, plus de 250 échangeurs récupérateurs de chaleur ont été mis en place en élevage permettant d'économiser environ 30 % de gaz propane, des compteurs à gaz permettant de suivre précisément ses consommations ont été installés, des réunions d'information, des formations techniques, des portes-ouvertes en élevage (démonstrations), des films, des articles presse... ont été réalisés pour sensibiliser les techniciens et les éleveurs du groupe et permettre une appropriation concrète de la notion de maîtrise de l'énergie.

A fin 2012, les actions déployées sur le terrain ont permis de réduire de 15 % les consommations de gaz, soit près de 6000 T eq CO₂ d'émissions de gaz à effet de serre.

Ces actions ont été assises sur des projets de rénovation (isolation, appareil de chauffage haute performance...) et de construction. Ainsi, 50 % du parc bâtiment LDC Amont a été rénové et plus de 60 bâtiments neufs ont été construits.

La 1^{ère} phase (2008 – 2012), LDC Amont a investi 4 020 K€ sous la forme d'aides attribuées aux éleveurs pour leur permettre d'intégrer des optimisations énergétiques et techniques à leurs bâtiments neufs ou existants.

La 2^{ème} phase (2012-2013) prévoit la poursuite des actions initiées et la dynamisation de la construction de nouveaux bâtiments (BEBC), et en axant les actions sur l'accompagnement des éleveurs dans la mise en œuvre de solutions alternatives permettant d'éviter le recours aux énergies fossiles (Chaudière bio-masse, solaire thermique,...) ou en réduisant leurs usages (éclairage basse consommation,...)

3) Gestion des déchets

Les activités du Groupe génèrent différents types de déchets :

- les déchets organiques : ils sont désignés par les termes de sous-produits animaux (SPA) ou de rebuts de fabrication alimentaires, selon leurs provenances (exemples : plumes, sang,... en abattoir ; pertes sur lignes, reliquats de sauces,... en usine traiteur). Ces déchets organiques sont traités dans des filières spécialisées liées à leur nature et sont pour l'essentiel valorisés.
- les déchets industriels banals : il s'agit là des déchets non dangereux autres qu'organiques, tels que les emballages souillés, les rebuts de papier et carton, les métaux, les fientes,... La plupart font l'objet d'une valorisation soit par réutilisation (exemple : palettes bois), soit par recyclage ou valorisation agricole (exemple : carton, plastique, fientes). De plus, le Groupe s'attache à intégrer les principes de l'éco-conception des emballages non seulement des produits fabriqués par le groupe, mais également de ceux des consommables qui lui sont livrés par ses fournisseurs.
- les déchets dangereux : très peu présents sur nos sites du fait du caractère alimentaire des produits fabriqués, ils peuvent être générés par les activités connexes à la production, telles que la maintenance. Il s'agit par exemple des huiles usagées, des tubes néons, etc... Ils sont repris par des prestataires spécialisés qui assurent leur retraitement.

Les ratios 2012 Pour les pôles Volaille et Elaboré – Traiteur sont présentés ci-après :

	Ratio Déchets organiques (%)	Ratio DIB « Déchets industriels banals » (%)	Ratio Déchets dangereux (%)
<i>kg mort pour sites volaille / kg fabriqué pour sites élaboré-traiteur</i>			
Pôle Volaille	85,5 % (80% en 2011)	14,49 % (20% en 2011)	0,01 % (0,01 % en 2011)
Pôle Elaboré-Traiteur	43,7 % (31% en 2011)	56,2 % (69% en 2011)	0,1 % (0,3 % en 2011)

Concernant les déchets organiques, on note que 95 % de ceux produits par le pôle Volaille sont valorisés et près de 100 % pour le pôle Elaboré – Traiteur. La part de déchets organiques a augmenté significativement pour le pôle Elaboré – Traiteur en raison de la valorisation croissante de la fraction de biodéchets.

La fraction des DIB tend ainsi à baisser sensiblement, notamment les déchets ultimes, grâce aux efforts de tri et de recyclage menés sur ces catégories de déchets.

Le Groupe veille à la stricte application des obligations réglementaires en termes de traitement de ces déchets. Par ailleurs, il recherche en permanence de nouvelles filières permettant leur valorisation optimale.

4) Utilisation des sols

LDC n'intervient donc pas directement sur l'utilisation des sols. L'un des axes d'action consiste à travailler en partenariat avec les agriculteurs locaux afin de promouvoir une agriculture durable, par exemple en les conseillant sur les plans de fumure dans le cadre des plans d'épandage des boues de station d'épuration.

5) Protection de la biodiversité

LDC est engagé dans différentes filières qui agissent en faveur de la diversité biologique. En effet, les filières animales Bio, Label Rouge, Bleu-Blanc-Cœur intègrent les démarches alliant sécurité alimentaire (traçabilité), qualité nutritionnelle et réponse aux attentes consommateurs en offrant plus qu'un produit conventionnel.

- La filière Bio se préoccupe de l'environnement et du bien-être animal. LDC est présent dans cette filière grâce à son pôle amont et à son partenariat avec les fermiers de Loué qui, depuis près de 20 ans, sont engagés dans l'élevage de poulets biologiques.
- La filière Label Rouge repose sur des savoir-faire permettant de garantir des produits de qualité supérieure. De par son implantation géographique nationale, LDC est présent dans la quasi-totalité des bassins de production de volailles label rouge.
- La filière Bleu-Blanc-Cœur valorise des plantes et graines présentant des intérêts nutritionnels sur toute la filière. A travers ses filiales : Arrivé avec la marque Maître Coq (Poulets de ma Campagne) et Procanar (Canard Passion) LDC adhère à l'association Bleu-Blanc-Cœur pour une « demande d'agriculture à vocation santé ».

Ainsi, chacune à leur niveau, ces filières prennent en compte des critères d'élevage (choix des races, logement des animaux, parcours et alimentation des animaux, âge d'abattage ...) pour proposer des produits plus respectueux de l'environnement.

6) Changement climatique

Du fait de ses implantations géographiques, les filiales du Groupe LDC ne sont pas directement impactées à moyen terme par des changements climatiques.

7) Démarches d'évaluation et de certification en environnement :

- Certifications ISO 14001

A ce jour 5 sites sont certifiés selon la norme ISO 14 001 dans le Groupe LDC. Ces démarches sont portées par les Directeurs de sites à travers des initiatives propres à chaque site. Plusieurs sites sont par ailleurs inscrits dans un mode de fonctionnement selon un système de management environnemental sans aller jusqu'à la certification.

- Bilans Carbone ®
Des Bilans Carbone ® ont été réalisés dans le Groupe, avec pour objectif de couvrir l'ensemble des activités : usine d'aliments, abattoir de volailles, usine de produits élaborés et usine traiteur.
- Les matières premières, en particulier celles d'origine animale, sont le poste le plus impactant du bilan sur l'ensemble des activités étudiées.
- Les emballages représentent également une part importante dans l'impact global de l'entreprise.

Le Groupe a finalisé en décembre 2012 l'ensemble des bilans de Gaz à Effet de Serre réglementaires pour les sociétés concernées. Ces bilans sont consultables sur le site internet www.ldc.fr. Pour chaque société des diagnostics énergétiques ont été réalisés avec EDF et le bilan de ces audits a permis d'établir un plan à 3 ans d'amélioration de la performance énergétique.

Les pôles Volaille et Traiteur adhèrent à différentes organisations (ANIA, FIA, Célène,...) leur permettant ainsi de s'impliquer dans les travaux en cours en terme de développement durable. Un guide d'autodiagnostic développement durable est attendu pour 2013 suite aux réflexions menées par un groupe de travail auquel participe le Groupe LDC dans le cadre de l'interprofession pour répondre aux demandes des clients.

A travers Huttepain-Aliments, LDC-Amont participe toujours à la mission interprofessionnelle sur le Développement Durable. Forte du travail effectué les années précédentes sur les matières premières celle-ci s'implique maintenant dans un certain nombre de programmes français et internationaux, parmi lesquels le projet français "ECOALIM", visant à améliorer le bilan environnemental des élevages en optimisant leurs ressources alimentaires. Par ailleurs nous avons intégré la plateforme de réflexion sur la durabilité des Matières premières utilisées en nutrition animale. Celle-ci a pour objet la mise en place de politiques d'approvisionnement durables dans les usines d'alimentation animale.

8) Conformité des activités du Groupe à la législation environnementale :

Tous les sites du Groupe LDC sont soumis aux dispositions européennes en matière d'environnement. En France, les sites sont soumis à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et mettent régulièrement à jour leurs arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter ou leurs récépissés de déclaration d'activité.

9) Investissements en matière d'environnement

Pour l'exercice 2012-2013, les investissements liés à l'environnement représentent 5,7 millions d'euros pour le Groupe, répartis comme suit :

- 4,9 millions d'euros pour le Pôle Volaille,
- 0,7 million d'euros pour le Pôle Traiteur,
- 0,1 million d'euros pour le Pôle Amont.

Ces investissements ont permis de mener des actions dans différents domaines, selon la répartition suivante :

Domaine environnemental concerné	Dépenses en K€	Répartition
Déchets	189,8	3,3 %
Eau (ressource)	449,2	7,9 %
Effluents (traitement)	2 417	42,5 %
Energie / Air	1 715,6	30,1 %
Prévention des risques	925,0	16,2 %
TOTAL	5 696,6	

A noter que la cotisation à l'éco-organisme Eco-Emballages versée au titre de l'année 2012 s'est élevée à près de 5 millions d'euros pour le Groupe.

10) Organisation du service « Environnement » et formations

La Politique environnement est déployée sur l'ensemble des sites à travers :

- des coordinateurs Environnement sites rattachés à la Direction d'usine, en lien fonctionnel avec le service environnement groupe.
- un service Environnement groupe, rattaché à la Direction Industrielle Groupe, qui veille au respect de législation en matière d'environnement, à l'animation et à la coordination de l'ensemble de la démarche Groupe.

Dans le cadre de la rédaction de ce rapport, les données chiffrées sont issues des reportings complétés par les coordinateurs Environnement de chaque site et consolidés par le service Environnement groupe.

Afin de s'assurer de l'adéquation des compétences des salariés en matière d'environnement en fonction de leurs responsabilités, des formations (réglementaires ou facultatives) sont régulièrement organisées par le Groupe. Les économies d'énergie ont été placées au cœur des axes de formation depuis plusieurs années. Ainsi, tous les coordinateurs environnement des sites du Groupe ont suivi ou suivront une formation sur les économies d'énergie d'ici 2014.

Les autres thématiques sont notamment : la gestion des effluents, la conduite d'une station d'épuration, la maîtrise du risque Légitime.

Les informations en matière de prévention des risques sont présentées dans le paragraphe « LDC et les facteurs de risques ».

11) Montant des provisions et garanties pour risques

Sur l'exercice, aucune provision pour risque en matière d'environnement n'a été constatée.

LE GROUPE LDC ET LES ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Notre Groupe fonde son identité sur les terroirs historiques de ses sites et le monde agricole. Cet attachement à la terre s'avère essentiel comme base de notre développement et véritable ancrage de nos activités. En tant qu'acteur économique majeur, notre responsabilité et notre volonté sont d'accompagner le développement des milieux qui nous entourent et grandir avec nos partenaires économiques.

UN ANCRAGE ECONOMIQUE LOCAL

Implantés au sein des bassins de production de volailles et adossés au monde agricole, les sites du Groupe LDC tissent un maillage social fort au sein de notre terroir. Chacun des dirigeants du Groupe mesure la puissance bénéfique de ces origines, mais également la responsabilité qui en découle.

Nous puisons dans ces racines une richesse sans pareil, une connaissance d'experts de nos métiers, la volonté ferme du travail bien fait et un attachement à l'entreprise. Ce « bon sens paysan » que nous partageons avec fierté, quel que soit notre niveau de responsabilité, nous permet de grandir sur des bases saines.

La responsabilité nous incombe de préserver l'emploi direct et indirect dans ces bassins, et cela pèse au quotidien dans les choix que nous faisons. Le Groupe LDC représente plus de 16 000 emplois directs et stables répartis sur plusieurs zones à forte orientation agricole comme les Pays de Loire, la Bretagne, l'Aquitaine ou la Bourgogne.

Avec nos volailles nées et élevées en France, nourries avec des produits français, nous apportons de l'activité à nos éleveurs qui eux-mêmes emploient du personnel et font vivre des accoueurs, des producteurs de céréales...

C'est ce même modèle qui est respecté dans notre développement dans des pays étrangers. Que ce soit en Pologne ou en Espagne, nos entreprises s'appuient sur un environnement agricole, et deviennent ainsi pourvoyeurs d'emplois et créateurs d'un tissu social local. Respectant toujours le principe de volailles nées, élevées, abattues et consommées localement, nos sites entraînent dans leurs sillons un grand nombre d'acteurs locaux. Notre volonté demeure de travailler avec nos fournisseurs et nos clients au service d'un écosystème de production pérenne et à un développement industriel harmonieux.

ACTEUR A PART ENTIERE DU TISSU SOCIAL

Notre volonté a toujours été de participer au plus près à la vie de nos terroirs d'implantation en soutenant les initiatives et associations locales. A Sablé-sur-Sarthe, notre localité historique, le Groupe anime ainsi le club des entrepreneurs, aide chaque année des entreprises à se développer et travaille activement au projet d'aménagement collectif, comme en 2012 avec la réflexion menée sur l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal de transport et la participation active à la transformation de la gare.

En 2012, nous avons développé avec Pôle Emploi, le GRETA, la mission économique et d'autres acteurs industriels majeurs du bassin d'emploi, une formation à la maintenance suivie de contrats de professionnalisation afin d'accompagner les hommes et femmes de notre bassin d'emploi dans le développement des compétences dont le Groupe se nourrit.

Loin des sponsorings médiatiques, nous privilégions les activités locales, cherchons à soutenir ce qui forme le tissu social de nos régions. C'est ainsi que nous soutenons localement les équipes de football, basket, tir à l'arc ou encore tennis de nos bassins d'activité, porteuses des valeurs de dépassement que nous défendons.

Le Pôle Traiteur du Groupe apporte également son soutien à des associations telles que Hand'chiens, via des opérations ponctuelles de levées de fonds comme lors de la Fête des Lumières à Lyon en 2012.

1) MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE DES CONSOMMATEURS

Le Groupe LDC s'est engagé dans six grands axes de recherche à moyen et long terme :

- L'épidémiologie de l'hypertension artérielle (HTA)
 - Etude des facteurs de risques
 - Dépistage, traitement et contrôle
- Recherche sur les biomarqueurs
 - Dépister les anomalies biologiques avant l'apparition de la maladie
- Recherche en génétique
 - Rechercher les facteurs d'interaction environnement – gènes
- Travaux sur les facteurs environnementaux
- Recherche sur le vieillissement
- Recherche thérapeutique

La société MARIE est membre fondateur de la fondation de recherche sur l'hypertension artérielle (FRHTA) dont l'objectif est de définir, promouvoir et de financer des activités de recherche.

La fondation intervient pour :

- Financer sur appel d'offres des programmes de recherche sur l'HTA
- Financer des mémoires de recherche ou publications
- Diffusion des résultats de recherche
- Développer des coopérations

2) ACTIONS ENGAGEES POUR PREVENIR DE LA CORRUPTION

Compte tenu de son activité et de son organisation LDC, n'a pas identifié à ce jour, dans son analyse des risques, une exposition significative au risque de corruption. La fonction contrôle de gestion et audit du Groupe

de par son positionnement « indépendant » au sein de la holding SA LDC, contribue, elle-aussi à réduire cette nature de risques.

3) SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

La qualité de nos produits vendus nous a permis de bâtir la renommée et la pérennité du Groupe LDC grâce à une rigueur quotidienne. Nous attachons pour cela depuis nos débuts une attention de tous les instants à la sécurisation de nos approvisionnements de matières premières. Cette exigence, basée sur l'analyse de risques, passe par une sélection stricte des fournisseurs (de préférence locaux et à proximité des sites d'abattage), la traçabilité des produits et des contrôles à toutes les étapes de la transformation.

Ainsi, pour le pôle Traiteur, nous avons instauré des règles d'éthique, de développement durable et d'exigences techniques spécifiques (additifs, OGM, huile de palme...) via une Charte nutritionnelle définie pour la marque Marie. Pour le pôle Volaille, la vaste majorité de nos matières premières provient de notre filière Amont, à laquelle s'applique une Charte Qualité d'aviculture durable et de bien-être animal pour chaque organisme de production (couvoirs, fabricants d'aliments, élevages, organisations de production de vifs...).

Cette Charte Amont définit les exigences du Groupe concernant par exemple le respect des réglementations, la traçabilité, les plans de surveillance bactériologique et la maîtrise de l'hygiène, la gestion des flux et effluents ou encore la maîtrise du bien-être animal. Elle précise également les modalités de contrôle de nos fournisseurs par des audits et des évaluations de tous les opérateurs de la filière afin de s'assurer de produits sûrs et de qualité.

Par ailleurs, LDC adhère à une organisation à but non lucratif ayant pour vocation d'encourager les pratiques d'entreprises éthiques et responsables dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Il s'agit d'une plateforme collaborative pour l'échange des données à caractère éthique sur la chaîne d'approvisionnement qui permet à chaque entreprise membre de minimiser ses risques, de protéger sa réputation et d'améliorer les pratiques de sa chaîne d'approvisionnement. Grâce à une base de données en ligne sécurisée, elle permet à ses adhérents de stocker, partager et communiquer des informations dans quatre domaines principaux :

- Les normes de travail
- L'hygiène et la sécurité
- L'environnement
- Les éthiques commerciales

Le Groupe n'a que peu recours à la sous-traitance, la grande majorité des produits finis étant fabriqués par les unités du Groupe. La sous-traitance porte principalement sur des activités qui ne sont pas dans le cœur de métier du Groupe telles que le transport, le gardiennage, la maintenance des outils de production.

4) ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le Groupe LDC prend en considération les droits de l'homme dans son activité au travers de ses politiques, programmes et actions menés.

VIII - Les Facteurs de Risque

1) RISQUE SANITAIRE

Le risque sanitaire est au cœur des préoccupations journalières du Groupe. En effet, notre activité implique une rigueur de tous les jours au niveau de la qualité des produits finis vendus. Cette démarche passe par une sélection stricte des fournisseurs, la traçabilité des produits et des analyses laboratoires à toutes les étapes de la transformation.

Afin de garantir la sécurité des produits, le Groupe LDC utilise des outils de contrôle. Il a notamment adopté la démarche H.A.C.C.P. (Hazard Analysis Critical Control Point). Elle permet d'identifier les risques spécifiques pouvant altérer la qualité du produit à tous les stades de la production et de la commercialisation et de maîtriser ces risques par la mise en place de mesures préventives ou permettant de les minimiser ou de les éliminer. Cette démarche s'appuie, en outre, sur les auto-contrôles bactériologiques et physico-chimiques permettant de recenser les risques potentiels et de vérifier le respect général de l'application des règles d'hygiène. Le système d'assurance qualité des sites est basé sur les normes internationales ISO 9001 version 2000, BRC (British Retail Consortium) et IFS (International Food Standard).

Un plan de « Food Defense », c'est-à-dire de protection de la chaîne alimentaire contre les actes malveillants, est en cours de déploiement dans les différents sites du Groupe. Il permet de diagnostiquer le niveau du risque puis de mettre en place un plan d'action ou d'amélioration adéquate.

Une cellule de prévention de crise a été mise en place depuis quelques années. Elle se réunit environ quatre fois par an. Une classification des risques a été effectuée concernant la qualité des produits (bactériologique, chimique, corps étranger) et des fiches thématiques ont été rédigées. Une procédure à suivre en cas de mise en évidence d'une anomalie a été établie permettant d'évaluer précisément le niveau du risque et les actions à mettre en place. Cette procédure permet d'être très réactif en cas d'alerte. De plus, le groupe veille à la maîtrise des informations et garanties affichées sur les produits : déclaration nutritionnelle, origine, certification, ...

2) RISQUE SUR LES APPROVISIONNEMENTS

Le résultat du groupe LDC peut être affecté par la fluctuation du prix des matières premières liée à la volatilité du cours des céréales. Cette dernière est due à l'intensification des échanges mondiaux, aux variations climatiques et à la consommation.

Le cours des céréales connaît depuis quelques années des variations significatives. Le Groupe rencontre des difficultés à répercuter les hausses et négocier des revalorisations tarifaires. Certains achats de céréales peuvent faire l'objet d'une couverture sur le MATIF.

Une partie des achats de volailles vivantes est réalisée par l'intermédiaire de contrats, auprès de groupements de producteurs, contrats qui déterminent les souches, les densités, l'âge minimal d'enlèvement et toutes les préconisations techniques. Ce cahier des charges est spécifique à chaque type de volaille. Le groupe LDC a signé avec l'ensemble des Organisations de Producteurs une charte « LDC Volailles » qui définit les obligations réciproques.

Les sociétés du Pôle Traiteur privilégient les approvisionnements de leurs matières premières directement auprès de fournisseurs français sans passer par des intermédiaires.

3) RISQUE D'IMAGE

LDC et ses filiales ont acquis avec le temps et grâce à leur rigueur une certaine notoriété. En effet, le Groupe veille à la fois au bien-être animal, à la qualité de l'alimentation animale jusqu'à l'équilibre nutritionnel des consommateurs. Plusieurs opérations de formation ont été réalisées à l'égard des dirigeants et de l'encadrement afin d'apprendre à maîtriser la communication vis-à-vis des médias dans de telles situations.

En cas de crise sanitaire majeure, le Groupe pourra s'appuyer sur des procédures détaillées de gestion de crise élaborées par la cellule de prévention. Afin de vérifier la pertinence, la bonne application et l'efficacité de la méthodologie et des outils mis en place, des exercices de simulation sont organisés une fois par an. Dans une démarche d'amélioration continue, chaque crise ou exercice de simulation fait l'objet d'un compte rendu partagé avec l'ensemble des sociétés du Groupe.

4) RISQUES EXTERNES ET ENVIRONNEMENTAUX

La prévention des risques d'incendie, d'inondation, de catastrophe naturelle, de vol et d'accidents passe par :

- la formation des salariés,

- des contrôles réguliers menés par les coordinateurs sécurité, les pompiers et les ingénieurs des compagnies d'assurance (élaboration du plan de traitement et de réduction des risques),
- des protections physiques (extincteurs automatiques dans les principales armoires électriques, sprinklage, détection d'intrusion, ...),
- la souscription d'assurances pour couvrir les pertes provoquées par ce type de catastrophes.

De plus, une réunion des responsables maintenance de chaque site est organisée tous les ans afin de développer le partage d'expériences au sein du groupe.

En matière de prévention des pollutions et de gestion des ressources et des déchets, le Groupe dispose d'un service « Environnement » qui centralise les données et assure le suivi de l'évolution et l'application de la réglementation en matière d'environnement.

Tous les sites du Groupe sont soumis aux réglementations des ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement). Le Groupe veille au respect des déclarations obligatoires et à l'obtention des autorisations nécessaires. Les dossiers ICPE comprennent une étude des dangers approfondie.

On distingue trois types de pollution environnementale.

La pollution de l'eau peut être due à des rejets polluants accidentels, à un dysfonctionnement momentané d'un ouvrage (station d'épuration par exemple) ou à l'utilisation d'eau d'extinction en cas d'incendie. Pour lutter contre ce risque, le groupe a mis en place plusieurs procédés dont l'utilisation de rétention, l'instauration de règles de stockage de produits ou encore des dispositifs de sécurité au niveau des stations d'épuration.

La pollution de l'air peut être consécutive à un rejet de gaz toxique à la suite d'un incendie, à une fuite de gaz frigorigère (ammoniac par exemple) ou à la légionnelle suite à un dysfonctionnement des tours aéroréfrigérantes. Le Groupe a mis en place des contrôles d'étanchéité, des systèmes de détection et diverses procédures de contrôles afin de réduire le risque. Un plan de substitution des installations R22 a été établi afin d'anticiper la réglementation qui vise à supprimer leur utilisation d'ici 2015.

Le risque de pollution du sol est réduit grâce aux rétentions de produits polluants (exemple : cuves gasoil, produits chimiques, ...). De plus, le Groupe respecte la réglementation en matière d'épandage des boues des stations d'épuration (règles d'épandages, distances, périodes, suivis analytiques, bilan agronomique, ...).

Une démarche « Audit et maîtrise du risque chimique » a été déployée sur l'ensemble des sites du Groupe en 2012. Elle vise à identifier les produits et les situations de travail à risque et permet de proposer des solutions telles que le remplacement des produits quand la substitution est possible ou encore la mise en œuvre de moyens de protection individuels ou collectifs.

L'activité du groupe est très importante au moment des fêtes de fin d'année. Compte tenu de la période de réalisation de ces activités, celles-ci peuvent être exercées dans des conditions météorologiques difficiles pouvant entraîner des retards de livraison voire des difficultés lors du ramassage des volailles.

5) RISQUES SOCIAUX

Le Groupe est sensible à la sécurité et à la santé de ses salariés. Un suivi du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles est organisé dans chaque filiale et un reporting Groupe est établi mensuellement. Cet outil sert à définir des plans d'action. En 2012, on peut constater une diminution globale de la fréquence et de la gravité des accidents du travail. La fréquence des maladies professionnelles a également diminué mais pas leur gravité.

Des moyens de protection individuelle, parfois obligatoires et toujours fortement recommandés, sont tenus à la disposition du personnel : chaussures de sécurité, gants, casques, bouchons d'oreilles, lunettes de protection. Les principaux risques sont liés aux déplacements et à la manutention : chutes d'objets, glissades, coupures. Des campagnes de prévention et d'affichage sont organisées, par exemple le nombre de jours sans accident du travail, et des formations « gestes et postures », « Hygiène, qualité, sécurité », ...sont dispensées aux salariés. Les formations concernent aussi bien le personnel que l'encadrement ou encore les directeurs de site. Des réflexions sont également menées concernant l'amélioration et l'aménagement ergonomiques de postes de

travail et la mécanisation des tâches les plus répétitives afin de réduire la pénibilité du travail et limiter l'apparition de troubles musculo-squelettiques.

LDC dispose d'une politique sécurité Groupe depuis 2007 dont les objectifs sont : l'amélioration des conditions de travail, la baisse des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'instauration et le maintien d'un bon climat social et d'une fiabilité industrielle. Chaque site dispose d'un coordinateur sécurité. Toujours dans cette démarche de partage d'expériences et d'amélioration continue, le Groupe a mis en place depuis 2011 des audits croisés. Une formation des coordinateurs sécurité par niveau sera mise en place. De plus, des comités de pilotage par site ont été créés afin de stimuler et structurer le management de la sécurité.

Le Groupe a mis en place une cellule de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) afin de limiter le risque d'inadéquation des compétences aux besoins mais aussi de prévenir l'éventuelle perte d'expérience et de compétences due à l'évolution démographique.

6) RISQUES COMMERCIAUX

Le groupe LDC propose une large gamme de produits pour tous les secteurs de distribution GMS, Hard Discount, RHD, collectivités, PAI.

Au cours des récentes crises, le groupe LDC a su montrer la force de son modèle et conserver sa clientèle. En ce qui concerne les pôles les plus représentatifs, à savoir la Volaille et le Traiteur, l'activité est répartie d'une façon équilibrée par rapport à la représentativité des marchés sur lesquels le Groupe intervient.

En ce qui concerne le risque de non-recouvrement de créances, le Groupe a mis en place des procédures internes de gestion du crédit clients et de recouvrement de créances. De plus, le Groupe a souscrit une assurance-crédit. Les filiales peuvent y avoir recours pour leurs clients France et Export.

7) RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

Une veille juridique, centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière du Groupe assistée par des cabinets de conseil spécialisés, permet de détecter les évolutions législatives ayant un impact sur l'activité. Cela permet de renforcer la conformité du Groupe aux lois et aux règlements qui lui sont applicables. La gestion fiscale est assurée par la Direction Administrative et Financière du Groupe.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables, ont fait l'objet de provisions dans les comptes. Celles-ci figurent dans la rubrique 15 de l'annexe des comptes consolidés. Compte tenu du nombre de sociétés en activité dans le Groupe, celui-ci fait l'objet d'une façon quasi-permanente de contrôles fiscaux et/ou sociaux.

8) RISQUES INFORMATIQUES

La protection physique, la sécurisation des données et l'accessibilité des systèmes sont assurées par le service informatique du Groupe avec une veille permanente à la sécurité globale du système contre les risques d'erreur, d'intrusion et de piratage. La politique de sécurité est déclinée en trois points : la sécurité matérielle et réseaux, la sécurité des données et la sécurité légale. Une politique de sauvegarde des données est déployée au niveau des sociétés du Groupe. Le Groupe est doté d'un système de sauvegarde des transactions qui permet de restaurer les données à tout moment. Le service informatique participe également au déploiement des logiciels dans les sociétés nouvellement intégrées afin d'uniformiser les applications informatiques au niveau du Groupe.

9) RISQUES FINANCIERS

Le Groupe pratique une gestion financière prudente qui lui permet, au 28 février 2013, de constater un excédent net de trésorerie de 53,4 M€.

Le trésorier du Groupe sélectionne les produits de placements qui devront être utilisés par les filiales du Groupe. Les critères de sélection permettent d'assurer la liquidité et la sécurité des placements.

En ce qui concerne les signatures bancaires, les signataires sont définis selon le principe général du Groupe. Des règles de contrôle interne encadrent les délégations nouvelles et le suivi de ces délégations une fois par an dans le cadre de la circularisation des banques.

Le Groupe est peu soumis au risque de change, ses approvisionnements et ses ventes s'effectuant essentiellement en euros. Toutefois, il a été mis en place des couvertures de change à terme sur les devises les plus fréquemment utilisées.

10) RISQUES DE FRAUDE

Le Groupe n'est pas à l'abri de tentatives de fraudes externes. La lutte contre ce type d'attaques passe par la sensibilisation et l'information des personnes concernées ainsi que l'application et le respect rigoureux des procédures internes.

Le Groupe continue notamment de renforcer en permanence la sécurisation des opérations financières. Nos collaborateurs sont sensibilisés aux tentatives de fraude dont ils pourraient être victimes soit par approche directe ou infiltration au niveau du personnel financier ou administratif. Des procédures internes sont en place pour déjouer ces pratiques et sont strictement respectées.

11) ASSURANCES

Le Groupe LDC travaille depuis de nombreuses années par l'intermédiaire d'un courtier en assurances.

Assurances dommages aux biens et pertes d'exploitation

En ce qui concerne les dommages aux biens et pertes d'exploitation, la plupart des filiales françaises sont rattachées à un contrat Groupe. Les garanties sont donc les mêmes pour tous les sites mais les franchises varient en fonction du niveau de prévention et de protection du site. Les actifs sont assurés en « Valeur à neuf » et les pertes d'exploitation d'une durée de 12 mois principalement. Des audits sont régulièrement menés par les ingénieurs de la compagnie d'assurance. Une réunion annuelle de présentation du niveau de maîtrise des risques, des systèmes de prévention et de protection mis en place est animée par ces ingénieurs. Des actions sont alors déployées par le service Sécurité du Groupe sur les sites suite aux recommandations formulées telles que sprinklage, gardiennage ou télésurveillance, protection armoires électriques, etc.... Les experts conseillent également le Groupe lors des projets d'extension de site.

Assurances responsabilité civile

Quant à la responsabilité civile, toutes les sociétés des pôles Volaille et Traiteur adhèrent au même contrat Groupe. Une couverture complémentaire a été souscrite concernant les filiales étrangères. Le Pôle Amont dispose d'une couverture spécifique liée à son activité.

De plus, le Groupe a un contrat particulier concernant le risque de contamination et d'atteinte à l'image.

Grâce aux actions visant à améliorer les systèmes de prévention et de protection, le Groupe a diminué ses coûts d'assurances. L'objectif du Groupe est de continuer à sécuriser ses moyens de production et optimiser les primes au travers de la formalisation et l'actualisation des plans de continuité d'activité par exemple.

IX – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2012, nous avons initié un travail important de veille permettant d'analyser l'évolution du marché et des comportements des consommateurs. Ce travail devrait nous permettre d'identifier des relais de croissance potentiels. Ce travail va se poursuivre en 2013.

Par ailleurs, nos efforts de recherche et d'innovation s'appuient sur plusieurs axes : les procédés, les emballages, les ingrédients, la nutrition, l'innovation produit.

Les projets que nous avons menés dans le domaine des procédés ont été focalisés sur :

- La recherche de solution pour améliorer la qualité sensorielle des produits, la réduction de la matière grasse dans les procédés de friture, la réduction de la consommation d'énergie lors de la cuisson. Les résultats sont très encourageants et vont permettre d'envisager des applications industrielles.
- L'automatisation d'opérations unitaires qui étaient manuelles risquant l'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS) chez les opérateurs de ligne. Ces travaux ont permis, dans certains cas, le dépôt de brevet.
- L'étude du comportement des bactéries pathogènes et des flores d'altérations exposées à des conditions de stress va nous permettre d'envisager l'augmentation de la DLC des produits crus et cuits sans augmentation du risque pour le consommateur.

Les travaux sur les emballages ont permis d'identifier des axes d'optimisation afin de réduire la quantité d'emballage utilisée. Les résultats des travaux sur les nouveaux emballages ont contribué fortement à la mise en marché d'innovations apportant de la praticité pour le consommateur.

L'approfondissement de nos connaissances sur les ingrédients ont permis notamment d'innover sur le segment de la pâte à dérouler avec la mise en marché d'une pâte à pizza prête à garnir et à cuire. Ces efforts ont également pour objectif de proposer des produits contenant peu ou pas d'additifs lorsque ce n'est pas indispensable.

Concernant la nutrition, nous avons réalisé un diagnostic nutritionnel complet concernant les plats cuisinés Marie ainsi qu'une évaluation de leur index glycémique.

En ce qui concerne les projets entre le secteur amont et le pôle volaille élaboré, celui ayant pour objet l'étude de l'influence de l'alimentation des volailles sur la qualité et la conservation des viandes a montré à quel point il est très important de maîtriser toute la filière afin de garantir la qualité des viandes.

Par ailleurs, nous avons poursuivi les actions en vue de renforcer les compétences et les performances de nos ingénieurs et techniciens R&D au niveau de la créativité, la technologie boulangère, la nutrition, les emballages et le management de projet.

Malgré un environnement économique morose, notre activité Recherche et Développement est restée importante en 2012 avec un effectif stable. Nous avons mis sur le marché 733 nouveautés pour les périmètres Pôle Volaille élaborés et Pôle Traiteur dont 167 à nos Marques. Ces chiffres ne prennent pas en compte tous les projets d'amélioration de la compétitivité et de la qualité des produits existants. En effet, nos gammes existantes doivent être sans cesse améliorées pour répondre aux attentes du marché.

Ci-dessous quelques exemples des innovations 2012/2013 :

Cuisse de poulet avec une élaboration particulière permettant de réduire le temps de préparation à la poêle de 14mn au lieu de 35mn.



Demi-canette semi désossée farcie figues et foie gras



Une baguette garnie, croustillante après réchauffage au four micro-ondes grâce à un emballage innovant.



Association de gésiers de volaille et de filet de canard fumé tranché pour une consommation en salade.



Cuisse de poulet sans os et sans peau, coupée en gros morceaux et présentée sous forme de steak. Accompagnement : un sachet de sauce cuisinée.



Un poulet certifié assaisonné huile olive romarin prêt à mettre au four. Conditionnement flow pack avec un aspect papier.



Plateau de charcuterie Hallal pour réaliser une raclette en famille.



Assortiment de 6 mini brochettes de poulet façon Yakitoris.



Des Clafoutis aux œufs de Loué. Conditionnement en barquette type moule maison permettant une réchauffe au four micro-ondes.



Pâte à pizza à dérouler avec huile olive et levure boulangère.



Plat cuisiné conditionné dans une barquette carrée cristal très transparente, Présentation soignée, frais emballé pour le rayon coupe.



Un plateau Bento composé de raviolis au poulet et Nouilles aux légumes.



X - STRUCTURE DU CAPITAL ET OPERATIONS AFFERENTES AUX ACTIONS

Structure du capital

A la date du 28 février 2013, le capital de la société LDC est composé de 8 157 378 actions (nominal 0,80 €) ainsi réparties :

	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
Famille Lambert	3 451 998	42,32%	6 874 964	48,81%
Famille Chancereul	1 519 707	18,63%	3 031 414	21,52%
Famille Huttepain	779 179	9,55%	1 457 136	10,34%
Famille Guillet	350 990	4,30%	695 352	4,95%
Sous-total concert	6 101 874	74,80 %	12 058 866	85,62 %
Cafel	824 651	10,11%	815 738	5,79%
Actions auto-détenues	76 290	0,94%	-	
Public et autres "nominatifs"	1 154 563	14,15%	1 211 653	8,60%
TOTAL	8 157 378	100,00%	14 086 257	100,00%

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2 % du capital ou des droits de vote à l'exception des actionnaires suivants :

- SANTANDER INVESTMENT S.A.
- FCP CENTIFOLIA
- FCP CDC PME CROISSANCE

Aucune modification significative de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé. Par courrier reçu le 15 mai 2012, complété par un courrier reçu le 16 mai 2012, la Coopérative Agricole des Fermiers de Loué (CAFEL) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 4 mai 2012, le seuil de 10% du capital de la société LDC et détenir, à cette date et à ce jour, 824 651 actions LDC, soit 10,11% du capital et 5,88% des droits de vote théorique de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions LDC sur le marché.

De nouveaux engagements collectifs de conservation d'actions entre les actionnaires des groupes familiaux LAMBERT – CHANCEREUL – GUILLET et HUTTEPAIN dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la « loi DUTREIL » du 1^{er} août 2003 ont été signés au cours de l'exercice 2011 – 2012 et remplacent les précédents engagements.

Ces conventions ont fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Programme de rachat d'actions

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale Mixte du 23 août 2012 a autorisé le Directoire pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 400.000 actions.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat par action à 120 €, soit un montant maximal de l'opération de 48 000 000 €.

Au cours de l'exercice 2012/2013, et suivant les autorisations accordées par les Assemblées Générales mixtes ordinaires et extraordinaires du 18 août 2011 et du 23 août 2012, les opérations réalisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ont été les suivantes :

	Nombre de titres	Montant (en K€)
Au 29 février 2012	66 089	3 512
Acquisitions	43 025	3 533
Cessions	32 824	2 697
Au 28 février 2013	76 290	4 123

Cours moyen des achats : 82,12 €.

Cours moyen des ventes : 82,17 €.

Montant total des frais de négociation : 0 €

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,94
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	76 290
- dont, contrat de liquidité	2 212
- dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	50 000
- dont, annulation	/
- dont, opérations de croissance externe	24 078
- dont, valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	4 122 942 €
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (sur la base du cours de clôture du 28 février 2013)	7 322 314 €
Valeur nominale globale	61 032 €

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto détenues

Nous vous proposons de conférer au directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 400 000 actions.

L'autorisation porterait sur un maximum de 400 000 actions représentant 4,90 % des actions existantes pour un montant maximum de 48 millions d'euros, étant entendu que la société ne pourra, à aucun moment, détenir plus de 10 % de son propre capital.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 23 Août 2012.

Cette autorisation serait donnée pour une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée et le prix d'achat par action ne pourrait pas être supérieur à 120 euros.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action « L.D.C. » par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect du règlement général de l'AMF et spécialement dans le cadre de l'article 231-40 dudit règlement si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour agir en pareille matière.

Tableau récapitulatif des délégations ⁽¹⁾

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations / Attributions réalisées les exercices précédents	Augmentations/ Attributions réalisées au cours de l'exercice	Montant résiduel
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	19 août 2010	18 octobre 2012	1 % du capital social	Néant	Néant	1 % du capital social
Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription	19 août 2010	18 octobre 2013	120 000 actions	Néant	Néant	120 000 actions
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	18 août 2011	17 octobre 2014	80 000 actions	Néant	Néant	80 000 actions

(1) Hors programme de rachat d'actions

Le Conseil de Surveillance du 22 novembre 2007 a décidé que 35 % des actions attribuées gratuitement et/ou issues de stock-options par les dirigeants doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe « Structure du capital ».
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et au transfert d'actions, hormis la sanction statutaire de privation des droits de vote susceptible d'être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement de seuil de 2% du capital ou de tout multiple de ce pourcentage concernant les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée. (Article 12-4 des statuts)
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. (Article 39 des statuts)
- A la connaissance de la société, un pacte d'actionnaires a été conclu en juillet 2004 entre les principaux groupes familiaux Lambert, Chancereul, Guillet et Huttepain (Décision AMF N°204C1172). Les groupes familiaux qui ont déclaré agir de concert détiennent ensemble plus des deux tiers du capital et des droits de vote.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 18 à 21 des statuts.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le paragraphe « Programme de rachat d'actions » et dans le tableau récapitulatif des délégations.

XI.- Organes de direction et de surveillance

La société LDC est composée d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance, cette forme de société permettant de dissocier les fonctions de gestion et de direction de celles de contrôle.

En outre, la société est dotée d'un comité de direction de huit membres dans lequel sont présents les directeurs de pôle et les directeurs des principales fonctions transversales.

Le Conseil de surveillance du 20 mai 2010 a décidé le principe de la création d'un Comité d'Audit ad'hoc et lors de sa séance du 19 août 2010 a procédé à la désignation des membres du Comité d'Audit et a déterminé ses règles de fonctionnement.

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance en date du 19 août 2010, de se référer au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, pour remplir son obligation de se référer à un code de gouvernement d'entreprise.

Dans sa séance du 2 février 2012, le Conseil de Surveillance a décidé de mettre en place un code de déontologie boursière.

Composition du directoire au 28 février 2013 :

- **Monsieur Denis LAMBERT**
- Président du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS LDC Sablé
- « SAS LDC Volaille
- « SAS Les Fermiers de l'Ardèche
- « SAS LDC Traiteur
- « SAS ARRIVE
- « SAS ARRIVE Auvergne

- « SAS SOFIA
- Membre du Conseil de surveillance : SA DROSED, SA ROLDROB, SA DROSED SUROWIEC, SEDAR
- Membre du Conseil d'administration de AN AVICOLA MELIDA
- Président du Conseil d'Administration de AVILAVES GREDOS, LDC AN ELABORADOS
- Co-gérant Société Civile Rémy Lambert
- Administrateur de la Société Civile DSRL
- Administrateur Vice-Président : Syndicat Association Syvol
- Administrateur : Syndicat Association FIA

*Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 280 046 €
rémunération variable comprise.*

- **Monsieur Thierry CHANCEREUL**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS LDC Aquitaine
- « SAS LDC Bourgogne
- « SAS PALMID'OR
- « SAS CORICO

*Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 202 540 €
rémunération variable comprise.*

- **Monsieur Philippe GUILLET**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS LDC BRETAGNE
- « SAS SNV
- « SAS LDC FOODS
- « SAS CELTYS
- « SAS CELVIA
- « SAS PROCANAR
- « CICAR
- Gérant associé SC LAZULI

*Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 210 700 €
rémunération variable comprise.*

- **Monsieur Gilles HUTTEPAIN**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS Huttepain Aliments
- Vice-Président du directoire SA DROSED
- Président SAS ARDEVOL
- « SAS SACOFEL
- « SAS SOVOPA
- « SA L'ŒUF LANDAIS
- « SAS CABRI PRODUCTION
- Gérant SARL AVIPRO
- Représentant de la SASU Huttepain Aliments au Conseil d'administration de la SA Maine Porcs
- Représentant de la SASU Huttepain Aliments gérante de la SCA CORICO AMONT
- Représentant de la SASU Huttepain Aliments gérante de la SNC MONSOLS FERTILISANTS
- Président du Conseil d'Administration de AVES LDC ESPAÑA.

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 211 224 €
rémunération variable comprise.

• **Monsieur Christophe LAMBERT**

- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Co-gérant de la Société Civile DSRL

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 209 780 €
rémunération variable comprise.

• **Monsieur Thierry LAMBERT**

- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Co-gérant de la Société Civile DSRL
- Directeur Général de la SAS SOCIETE LOGISTIQUE DU BAILLEUL

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 174 760 €
rémunération variable comprise.

Les rémunérations variables des membres du directoire évoluent en fonction des résultats du groupe et des responsabilités opérationnelles qui incombent à chacun d'entre eux.

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 5 octobre 2012, a renouvelé le mandat de l'ensemble des membres du Directoire pour une durée de quatre ans qui expirera le 5 octobre 2016.

Lors de la même séance, Monsieur Denis LAMBERT a été renouvelé dans ses fonctions de Président du directoire pour la durée de son mandat de membre du directoire.

Composition du Conseil de Surveillance au 28 février 2013

• **Monsieur Gérard CHANCEREUL**

- Président du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2013
- Membre du comité d'audit et Président du comité des rémunérations

Autres mandats et fonctions :

- Président du Conseil de Surveillance DROSED (Pologne)
- « « « ROLDROB (Pologne)
- « « « DROSED SUROWIEC (Pologne)
- « « « SEDAR (Pologne)
- Co-gérant – Société Civile Patrimoniale La Vairie
- Co-gérant – Société Civile Patrimoniale Les Isles

Indemnités et jetons de présence perçus au cours de l'exercice : 48 841 €.

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Gérard CHANCEREUL expire à l'issue de la prochaine Assemblée.

En conséquence, il sera proposé la prochaine Assemblée Générale de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2019, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

• **Monsieur Pierre POUJADE**

- Vice-Président du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2018
- Membre du comité d'audit

Autres mandats et fonctions :

- Co-gérant – SCP Poujade Pierre et Poujade Françoise
- Co-gérant – SCI Pierre et Françoise Poujade
- Co-gérant – SCI du Domaine de Selves
- Co-gérant – SCI Rémy

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 3 061 €.

• **Monsieur Patrice CHANCEREUL**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2013

Autres mandats et fonctions : néant

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 2 552 €.

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrice CHANCEREUL expire à l'issue de la prochaine Assemblée.

En conséquence, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2019, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

• **Monsieur Gérard GUILLET**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2014
- Membre du comité des rémunérations

Autres mandats et fonctions :

- Gérant SCI Laine Laroche
- Gérant SCP La Grange

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 3 061 €.

Monsieur Gérard GUILLET a démissionné de son mandat de membre du Conseil de Surveillance le 16 mai 2013. Il a été remplacé par cooptation par Monsieur Laurent GUILLET.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ratifier sa cooptation pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur qui expirera en 2014, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Laurent GUILLET, de nationalité française, est né le 1^{er} septembre 1969. De formation technique agro-alimentaire et biotechnologie, il a d'abord exercé au sein du Groupe LDC des fonctions de direction technique et qualité puis de chef de projet industriel. Depuis 2006, il exerce la fonction de président du Groupe G2L qu'il a créé et dont l'activité consiste dans la construction et la gestion de Résidences Services Sénior.

• **Madame Stéphanie LAMBERT épouse LAURENT**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2013

Autres mandats et fonctions: néant.

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 3 061 €.

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Stéphanie LAMBERT épouse LAURENT expire à l'issue de la prochaine Assemblée.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2019, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

• **Monsieur Jean-Paul SABET**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2018

Autres mandats et fonctions :

- Administrateur - BNP Paribas Développement
- Membre du conseil de surveillance – BNP Paribas Private Equity
- Directeur général délégué – Société de Participations Mobilières
- Administrateur – Southern Star

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 1 531 €.

• **La « Société Civile Rémy Lambert »**

Représentée par Monsieur Jean-Louis LAMBERT

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2014

Autres mandats et fonctions :

- Co-gérant de la SCI Rémy Lambert
- Gérant de la SCI du Pré de Frache

Autres mandats et fonctions : néant.

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 3 061 €.

• **Monsieur Jean-Claude CHAUVET**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2016
- Membre du Comité des rémunérations et Président du comité d'audit

Autres mandats et fonctions :

- Co-gérant de la Société Civile STREGINO Angers I
- Co-gérant de la Société Civile STREGINO Angers II

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 3 061 €.

• **La « Société CAFEL »**

Représentée par Monsieur Alain ALLINANT

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2018

Autres mandats et fonctions :

- Président de la CAFEL
- Co-gérant SCI La Frontaulière
- Co-gérant SCEA Allinant
- Co-gérant EARL de Beauchêne

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 2 551 €.

NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEMENTAIRE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale la nomination, pour une période de six années, de Monsieur André DELION. Cette période expirera en 2019, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur André DELION, de nationalité française, est né le 8 juillet 1951. Expert comptable diplômé, il a d'abord travaillé pendant une quinzaine d'années dans un cabinet d'expertise comptable avant de rejoindre le Groupe LDC en 1985 où il a occupé les fonctions de Directeur Administratif et Financier jusqu'au 28 février 2013.

JETONS DE PRESENCE

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de porter de 25 000 euros à 28 000 euros le montant global des jetons de présence à verser aux membres du conseil de surveillance au titre du prochain exercice.

Le montant des jetons de présence serait maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

XII.- État récapitulatif des opérations sur titre des dirigeants

**TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES
DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS
PROCHES REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Nom du dirigeant	Nature de l'opération	Prix moyen pondéré	Montant
CAFEL représentée par Monsieur Alain Allinant	Achat	85,50 €	855 000 €
Gilles HUTTEPAIN	Cession	78 €	1 560 000 €
Jean-Yves HARDY	Cession	78 €	1 560 000 €
Roland WOLFRUM	Achat	78 €	546 000 €
DSRL liée à Monsieur Denis Lambert	Achat	78 €	936 000 €
Philippe GUILLET	Achat	78 €	70 200 €
SC LA GRANGE liée à Monsieur Gérard Guillet	Achat	78 €	124 800 €
SC LA VAIRIE liée à Monsieur Gérard Chancereul	Achat	78 €	312 000 €
SC LES ISLES liée à Monsieur Gérard Chancereul	Achat	78 €	312 000 €

XIII.- Approbation des comptes sociaux et consolidés et Affectation du résultat

1. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 28 février 2013

Nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux au 28 février 2013 se soldant par un bénéfice de 25 803 036,55 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2013 se traduisant par un bénéfice (part du groupe) de 60 534 343 euros.

Nous soumettons à votre approbation le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, soit la somme de 17 493 euros ainsi que l'impôt correspondant 5 831 €.

2. Affectation du résultat et fixation du dividende

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 25 803 036,55 Euros de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende aux actionnaires de.....	14 683 280,40 €
- Affectation au poste « Autres réserves »	11 119 756,15 €
Ensemble égal à	25 803 036,55 €

Le dividende global brut revenant à chaque action est ainsi fixé à 1,80 €.

L'intégralité du dividende est éligible à la réfaction de 40 % tel que prévu par l'article 158-3-2° du CGI.

La mise en paiement des dividendes est prévue le 29 août 2013 et le détachement du coupon interviendrait le 26 août 2013.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 8 157 378 actions composant le capital social au 15 Mai 2013, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2009 / 2010	15 743 739,54 €* soit 1,93 € par action	-	-
2010 / 2011	14 683 280,40 €* soit 1,80 € par action		
2011 / 2012	14 683 280,40 €* soit 1,80 € par action		

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte « autres réserves »

XIV.- Délégations au Directoire

➤ **Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE**

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer tous les trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Une telle résolution ayant été soumise pour la dernière fois à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 août 2010, nous vous soumettons donc à nouveau une telle résolution.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

➤ **Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Pour permettre de mettre en œuvre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente délégation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 120.000.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

La durée des options fixée par le Directoire ne pourrait excéder une période de 7 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

XV.- Les salariés

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 1,1 % du capital social de la société.

XVI.- Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui sera présenté dans quelques instants.

XVII.- Mise en harmonie des statuts

La loi 2012-387 du 22 mars 2012 a modifié les dispositions de l'article L 225-103 du code de commerce. Les actionnaires agissant en désignation d'un mandataire de justice en vue de la convocation d'une assemblée spéciale doivent désormais réunir au moins un vingtième des actions de la catégorie intéressée et non plus un dixième.

Nous vous proposons en conséquence de modifier l'article 33 de nos statuts sur ce point.

XVIII.- Activités

(en
d'euros)

milliers

EXERCICE 2012-2013

FILIALE	METHODE CONSO	% INTERET	CHIFF.AFFAIRES	RCAI	R.NET CPTABLE
LDC VOLAILLE	IG	100,00	0	27 557	26 988
LDC SABLE	IG	100,00	641 154	27 283	11 886
LDC BOURGOGNE	IG	100,00	223 206	4 212	1 796
GUILLET	IG	99,64	104 555	101	262
LDC BRETAGNE	IG	100,00	34 925	1 720	933
LDC AQUITAINE	IG	97,91	90 120	1 562	792
PALMIDOR	IG	100,00	46 764	1 590	905
SNV	IG	100,00	421 658	17 879	10 455
LFA	IG	100,00	33 851	1 166	786
GUILLOT COBREDA	IG	100,00	54 578	1 066	559
STAM-POIRAUD	IG	100,00	32 756	-1 459	-1 039
LDC FOODS	IG	100,00	48 115	1 750	1 238
PROCANAR	IG	100,00	90 721	-1 886	-2 984
CELTYS	IG	100,00	52 051	-2 609	-1 787
CHAPON BRESSAN	IG	100,00	3 939	210	111
CELVIA	IG	100,00	108 399	-737	-1 070
MAIRET	IG	100,00	14 516	1 283	885
LDC CHARMILLES	IG	100,00	21 747	13	31
CAILLES ROBIN	IG	100,00	22 041	685	528
ROCVENT	IG	100,00	7 797	433	305
ARRIVE	IG	100,00	432 171	15 171	8 890
ARRIVE AUVERGNE	IG	100,00	69 516	2 366	1 488
SOFIA	IG	100,00	0	1 496	1 468
CORICO	IG	100,00	42 103	-2 852	-2 864
SLB	M.E.	51,00	406	9	8
LDC TRAITEUR	IG	100,00	841	-400	-720
LTA	IG	100,00	96 945	-8 259	-5 910
EPC	IG	100,00	82 202	2 246	1 581
REGALETTE	IG	100,00	10 434	227	380
AGIS	IG	100,00	96 521	1 166	403
MARIE	IG	100,00	212 895	4 156	4 119
MARIE SURGEL	IG	100,00	120 765	-1 686	-1 386
AVES LDC ESPANA	IG	100,00	0	-3 607	-3 608
AVILAVES	IG	100,00	20 499	-243	-289
LDC AN ELABORADOS	IG	100,00	6 250	-504	-505
GROUPE DROSED	IG	99,68	206 392	9 374	7 400
HUTTEPAIN ALIMENTS	IG	100,00	142 610	682	234
SBP	IG	100,00	34 648	-526	-457
ALIMAB	IG	100,00	83 627	488	335
ARDEVOL	IG	100,00	18 042	38	24
JEUSSELIN	IG	56,14	42 281	574	310
VERRON	IG	56,14	19 799	589	178
BELLAVOL	IG	65,00	160 969	1 306	736
SACOFEL	IG	64,97	46 675	124	328
SOVOPA	IG	100,00	65 980	-1 209	-1 049
RICHARD	IG	100,00	17 840	263	135
HUTTEPAIN BOUIX	IG	100,00	23 497	68	8
CABRI	IG	100,00	2 804	99	72
SAVIGNY	M.E.	46,15	3 619	-5	3
OVALIS	M.E.	50,00	125 790	248	201
SAMO	M.E.	50,00	22 668	1 130	718
AVIPRO	IG	100,00	8 841	157	121
ŒUF LANDAIS	IG	100,00	115	-417	483
CORICO AMONT	IG	100,00	17 996	19	24
MONSOLS FERTILISANTS	IG	100,00	509	-237	-239



Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices

	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013
Durée de l'exercice	12	12	12	12	12
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	6 525 902	6 525 902	6 525 902	6 525 902	6 525 902
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 157 378	8 157 378	8 157 378	8 157 378	8 157 378
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS DEL'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	10 002 724	11 452 385	10 588 884	13 006 051	12 649 548
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	24 348 413	21 724 308	25 162 929	24 713 531	31 099 381
Impôts sur les bénéfices	1 708 992	635 447	-365 913	298 559	775 208
Participation des salariés due au titre de l'exercice	94 974	111 822	103 721	120 287	121 246
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 535 864	20 505 969	22 478 250	21 878 195	25 803 037
Résultat distribué	10 604 591	15 743 739	14 683 280	14 683 280	14 683 280
III. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,76	2,57	3,12	2,98	3,70
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,64	2,51	2,76	2,68	3,16
Dividende attribué à chaque action	1,30	1,93	1,80	1,80	1,80 (1)
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	44	45	52	49
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 357 856	4 161 080	4 498 944	4 754 371	5 053 093
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	1 705 217	1 638 964	1 859 692	1 991 534	2 114 845

(1) montant proposé par le Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 22 Aout 2013,

**Montant des honoraires des commissaires aux comptes et des membres
de leurs réseaux pris en charge par LDC et ses filiales consolidées**
Prise en application de l'article 222 8 du Règlement Général de l'AMF

Exercice couvert : du 01 mars 2012 au 28 février 2013

	KPMG AUDIT				ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	74	63	24	23	71	63	61	62
Filiales intégrées globalement	234	209	76	75	45	38	39	37
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur		1				1		1
Filiales intégrées globalement		5		2				
<i>Sous-total</i>	308	278	100	100	116	102	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-					-	-
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	308	278	100	100	116	102	100	100



III. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE **en application de l'article L 225- 68 du Code de Commerce**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2013

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du Conseil de surveillance et en application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 28 Février 2013,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- de la publication des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport sera joint au rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice clos le 28 février 2013.

Les diligences ayant sous-tendu la préparation et l'élaboration du présent rapport sont les suivantes : il a été préparé par le Président du Conseil avec l'assistance de la Direction Financière du Groupe. Il a été examiné et approuvé lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 16 mai 2013.

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront, par ailleurs, le rapport prévu à l'article L.225-235 du Code de commerce, dans lequel figurent leurs observations sur le présent rapport.

Je vous précise que l'objectif de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société LDC, et plus particulièrement celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés. Il se situe dans une démarche descriptive des travaux réalisés, entamés et prévus par la société.

Adoption du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance en date du 19 août 2010, de se référer au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites en matière de gouvernement d'entreprise. Le texte de ce Code de Gouvernement d'Entreprise peut être consulté sur le site Internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

Les membres du conseil ont déclaré au cours de la même séance avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

I.- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance de la société LDC

1.1 – Composition et missions du Conseil

La société LDC est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

➤ Composition du Conseil de surveillance au 28 février 2013 :

Le Conseil de Surveillance est composé de 9 membres dont 2 membres sont indépendants.

Le Conseil comporte une femme en son sein, respectant ainsi les règles en vigueur depuis la promulgation de la loi du 27 janvier 2011 dite loi « Copé-Zimmermann » relative à « la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle ».

Le président du Conseil de surveillance est assisté d'un vice-président.

Les membres sont :

- Monsieur Gérard CHANCEREUL – Président, renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2007, de nationalité française,
- Monsieur Pierre POUJADE – Vice-président, renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2012, de nationalité française,
- Monsieur Patrice CHANCEREUL – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2007, de nationalité française,
- Monsieur Gérard GUILLET – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 août 2008, de nationalité française,
- Madame Stéphanie LAURENT – renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2007, de nationalité française,
- Monsieur Jean-Paul SABET renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2012, de nationalité française,
- Monsieur Jean-Claude CHAUVET – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 août 2010, de nationalité française,
- La « société civile Rémy Lambert », représentée par Monsieur Jean Louis LAMBERT, renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 août 2008,
- La société CAFEL, représentée par Monsieur Alain ALLINANT, nommée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2012.

Il est précisé que Monsieur Gérard GUILLET a démissionné de ses fonctions de membres du Conseil de surveillance le 16 mai 2013. Monsieur Laurent GUILLET ayant été nommé par cooptation en remplacement de Monsieur Gérard GUILLET, il sera proposé à la prochaine assemblée de ratifier cette nomination.

La liste des mandats exercés par les membres du Conseil au cours de l'exercice 2012 figure dans le rapport de gestion du président du directoire.

Sont considérés comme indépendants au sens de la recommandation R8 du code MiddleNext, Messieurs Jean-Claude CHAUVET et Jean-Paul SABET. Ainsi, selon la huitième recommandation du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

La recommandation d'accueillir au sein du Conseil de surveillance deux membres indépendants est ainsi respectée.

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues dans les débats auxquels il prend part. Les décisions sont prises de manière collégiale.

➤ **Missions du Conseil de surveillance**

Les missions du Conseil de Surveillance sont fixées par les dispositions légales et statutaires et précisées par le Règlement Intérieur dans sa dernière version adoptée par le Conseil de surveillance du 16 Mai 2012.

Le Règlement du Conseil est mis en ligne sur le site de la société à l'adresse suivante : <http://www.ldc.fr>

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil, le règlement intérieur prévoit que :

« Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du conseil concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, étant précisé qu'une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - ne pas assister aux réunions du conseil pendant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
 - démissionner de ses fonctions de membre du conseil,

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents à la participation ou à la conclusion de l'accord à l'origine du conflit d'intérêts, et informera le conseil de surveillance de cette absence de transmission. »

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

➤ **Fonctionnement du Conseil de surveillance**

Le Président fixe un calendrier annuel des réunions. Le calendrier des réunions 2013-2014 a été communiqué à chacun des membres du Conseil et commenté lors de la séance du 07 février 2013.

Durant l'exercice 2012-2013, le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois, aux dates suivantes :

DATES	PRINCIPAUX THEMES ABORDES
8 mars 2012	Rémunérations fixes et variables des membres du Directoire.
16 mai 2012	Rapport trimestriel du directoire. Arrêté des comptes au 29/02/2012 et préparation de l'Assemblée Générale Annuelle. Projets de croissance externe. Mise à jour du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Synthèse sur l'évaluation et le fonctionnement du Conseil de Surveillance. Adoption du Code de Déontologie Boursière.
23 août 2012	Rapport trimestriel du directoire. Renouvellement du Vice-président du Conseil Renouvellement d'un membre du Comité d'Audit. Point sur les dossiers de croissance externe en cours.
5 octobre 2012	Renouvellement des mandats des membres du Directoire Nomination du Président du Directoire
15 novembre 2012	Rapport trimestriel du directoire. Compte rendu du Comité d'Audit. Examen des comptes du premier semestre de l'exercice. Evolution de certains projets de croissance externe.
7 février 2013	Rapport trimestriel du directoire. Rapport d'étape sur les croissances externes. Fixation du calendrier des réunions 2013-2014

Toutes ces réunions se sont tenues au siège social sur convocation du Président. Le taux de présence moyen aux Conseils a été de 84,45 %.

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le Président en concertation avec le Président du Directoire et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable.

Le Conseil de Surveillance analyse d'une façon régulière le rapport trimestriel sur les activités du groupe, rapport qui lui est transmis par le Directoire. Les informations données dans ce rapport lui permettent d'apprécier l'évolution des différents pôles, tant pour leur volume d'activité que pour leur résultat et leur situation financière. Il contrôle ainsi la pertinence de la gestion du groupe et le respect de l'application de la stratégie. Il veille notamment aux intérêts des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance désigne les membres du Directoire.

En ce qui concerne les opérations de croissance externe, le Conseil de Surveillance :

- ⇒ examine les informations qui lui sont données par le Président du Directoire sur la stratégie du Groupe,
- ⇒ étudie les dossiers qui lui sont présentés en conséquence et donne son avis sur la nécessité de poursuivre ou non l'analyse de ceux-ci,
- ⇒ décide de l'opportunité ou non de réaliser une opération de croissance externe et donne pouvoir ou non au Président du Directoire.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels, ainsi que des comptes annuels.

En outre, le Conseil de Surveillance s'assure de la juste répartition des jetons de présence, celle-ci étant effectuée en fonction de l'assiduité des membres aux réunions du Conseil ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Conformément à la recommandation R15 du Code Middlenext, il a été procédé à une évaluation des travaux du Conseil de Surveillance. A cette fin, le Président du Conseil a adressé à chacun des

membres un questionnaire leur permettant de s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

À partir des réponses communiquées par sept membres sur les neuf composant le Conseil, le Président a établi une synthèse qui a été présentée aux membres lors de la réunion du Conseil de Surveillance tenue le 16 mai 2012.

Il ressort de cette évaluation que les membres du conseil sont globalement satisfaits du fonctionnement du conseil, deux points étant mis en relief :

- meilleure information des travaux conduits par les différents comités. Le compte rendu du comité d'audit est désormais adressé à chacun des membres du conseil.
- interrogations sur le montant des jetons de présence par rapport à d'autres sociétés de la taille de LDC.

➤ **Comités**

⇒ **Comité des Rémunérations**

Il existe un Comité des Rémunérations composé des trois membres du Conseil de surveillance suivants :

- Monsieur Gérard CHANCEREUL (Président) ;
- Monsieur Jean-Claude CHAUVET (membre indépendant) ;
- Monsieur Gérard GUILLET.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Proposer au Conseil les rémunérations fixes et variables des mandataires sociaux, des dirigeants et cadres dirigeants dans leur principe et dans leurs modalités ;
- S'assurer de la cohérence des rémunérations avec les performances des sociétés administrées ou dirigées et du groupe ;
- Proposer au Conseil les modalités d'attribution soit de stocks options, soit d'actions gratuites à l'égard des dirigeants ou cadres de direction.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois au cours du dernier exercice et a fait des propositions au Conseil de Surveillance concernant les rémunérations des membres du Directoire et du Comité de direction.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations

Toutes les réunions du Comité des rémunérations se sont tenues au siège social sur convocation du Président et le taux de présence a été de 100 %.

⇒ **Comité d'Audit**

Le Conseil de surveillance du 20 mai 2010 a décidé le principe de la création d'un Comité d'Audit ad'hoc et lors de sa séance du 19 août 2010 a procédé à la désignation des membres du Comité d'Audit et a déterminé ses règles de fonctionnement.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010. Il est précisé que la question de l'évaluation des travaux du comité n'a pas été évoquée au cours de l'exercice.

• **Composition**

Conformément à la loi, ce Comité ne peut comprendre que des membres du Conseil de Surveillance dont un, au moins, doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant, au regard des critères précisés au paragraphe relatif à la composition du Conseil de surveillance ci-dessus et rendus publics par le Conseil de Surveillance.

Conformément à ces dispositions, le Conseil de Surveillance a désigné comme membres du Comité d'Audit :

- Monsieur Jean-Claude CHAUVET (Président - membre indépendant)
- Monsieur Gérard CHANCEREUL
- Maître Pierre POUJADE

Monsieur Jean-Claude CHAUVET a la qualité de membre indépendant et présente des compétences particulières en matière financière ou comptable pour avoir exercé pendant de nombreuses années la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Pour ces différentes raisons, Monsieur Jean-Claude CHAUVET a été nommé Président du Comité d'Audit.

• **Attributions**

Le Comité a pour missions principales :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi :
 - du processus d'élaboration de l'information financière,
 - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
 - du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes,
 - de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation.

• **Modalités particulières de fonctionnement**

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an avant les séances du Conseil de Surveillance à l'ordre du jour desquelles est inscrit l'examen des comptes annuels et semestriels et/ou la proposition de nomination de Commissaires aux comptes.

Le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier présentent les comptes annuels et semestriels au Comité d'Audit. Lors de la présentation de ces comptes au Conseil de Surveillance, le Président du Comité d'Audit fait part des observations éventuelles de ce dernier.

Les membres du Comité d'Audit reçoivent, lors de leur nomination, une information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles en vigueur dans la Société et son groupe.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit peut entendre, hors de la présence des mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, les dirigeants et directeurs responsables de l'établissement des comptes, de la trésorerie et du contrôle interne.

Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil de Surveillance à la plus prochaine réunion de celui-ci.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois sur les thèmes suivants :

- 15 mai 2012 « Examen des comptes sociaux et consolidés au 29.02.2012 et des observations des commissaires aux comptes », « Point sur la cartographie des risques ».
- 27 septembre 2012 « Vie du groupe (innovation, couverture des achats de céréales) » « procédures de contrôle interne ».
- 15 novembre 2012 « Examen des comptes sociaux et consolidés semestriels 31.08.2012 et des observations des commissaires aux comptes »
- 31 janvier 2013 « Gestion des pièces de maintenance », « Cellule de prévention de crise », « Gestion des risques sanitaires ».

Chacune de ces réunions a fait l'objet d'un compte rendu qui a été commenté en réunion du Conseil de Surveillance puis diffusé à chacun des membres du Conseil.

Toutes les réunions du Comité d'Audit se sont tenues au siège social sur convocation du Président et le taux de présence a été de 100 %.

1.2 – Règles et principes adoptés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

➤ Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée du 19 août 2010 a fixé le montant global de l'enveloppe des jetons de présence à 25.000 € jusqu'à nouvelle décision.

Les jetons de présence sont répartis en fonction de l'assiduité des membres ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Le Président bénéficie d'une rémunération particulière au titre de ses fonctions.

➤ Rémunération des membres du Directoire

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une partie fixe et une partie variable fondée sur le degré d'atteinte d'un certain nombre d'objectifs fixés au préalable chaque année par le Conseil.

Les six membres du Directoire ont des objectifs qui leur sont communs et des objectifs qui sont en relation avec leurs fonctions exécutives respectives, chaque objectif étant qualifié et quantifié.

Le Conseil de Surveillance arrête en fin d'exercice la part fixe de la rémunération des membres du Directoire pour l'exercice suivant ainsi que la part variable de cette rémunération pour l'exercice passé sur la base de l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés à chacun par le président du Directoire.

Les membres du Directoire perçoivent une rémunération en tant que mandataire et une rémunération suivant leurs fonctions exécutives.

Le Directoire décide de l'attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire et détermine conformément à la loi, dans le cadre fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires et après avis du comité des rémunérations, leurs modalités d'attribution et de conservation et les conditions de performance qui devront être respectées. A cet égard, il est précisé que conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée du 18 août 2011, le Directoire n'est autorisé à attribuer que des actions existantes.

Le Conseil de Surveillance du 22 novembre 2007 a décidé que 35% des actions issue de la levée de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Les rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont indiquées au chapitre IX du rapport de gestion.

1.3 – Code de déontologie boursière

Le Conseil de Surveillance a approuvé, dans sa séance du 16 mai 2012, un code de déontologie boursière. Celui-ci est accessible sur le site intranet de la société LDC.

En application de la recommandation AMF n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants de sociétés cotées et du Code de Déontologie Boursière adopté par le Conseil de Surveillance de LDC le 16 mai 2012, un calendrier de fenêtres négatives a été déterminé qui permettra d'éviter aux personnes concernées d'intervenir sur les titres LDC pendant les périodes visées. Ce calendrier a été communiqué à chacun des membres du conseil de surveillance et diffusé plus largement sur l'intranet LDC

1.4 – Participation des actionnaires aux assemblées générales

Chaque actionnaire de LDC peut participer aux assemblées générales de la société sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. Les modalités de participation des actionnaires sont précisées aux articles 36 et 37 des statuts de la société. En outre, certaines de ces modalités, complétées par des informations pratiques, sont reprises dans les avis de réunions et de convocation publiés et/ou adressés aux actionnaires avant chaque assemblée.

1.5 – Publication des informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce figurent au chapitre VIII « Structure du capital et opérations afférentes aux actions » du rapport de gestion du Directoire établi au titre de l'exercice clos le 28 février 2013.

II.- Organisation générale

La société LDC a adopté la forme de société à Conseil de surveillance et Directoire qui permet de distinguer les fonctions de direction et de gestion assumées par le Directoire et les fonctions de contrôle dévolues au Conseil de surveillance. Cette séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise. Dans le cadre de cette organisation, le contrôle interne relève de la direction générale assurée par le Directoire.

Une organisation par pôles dotée d'une direction spécifique permet de fixer les domaines d'interventions, les pouvoirs et les délégations de chaque direction.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le groupe a décidé de renforcer l'organisation des pôles par la nomination d'un Directeur Administratif et Financier spécifique par pôle. Ceux-ci sont rattachés sur le plan hiérarchique et fonctionnel au Directeur Administratif et Financier du Groupe.

La société LDC conserve une activité de holding ainsi qu'un rôle de société animatrice du Groupe en rassemblant toutes les fonctions transversales. Hormis leur rôle de conseil et de communication, celles-ci exercent un contrôle dans leurs domaines respectifs et assurent une cohérence dans l'application des différentes procédures du groupe.

Un comité de direction composé de huit personnes se réunit mensuellement afin d'analyser les performances de chaque pôle, valider les cibles de croissance externe avec la stratégie préalablement définie, arbitrer les projets transversaux menés en mode projet, définir les processus permettant la mise en œuvre de règles de fonctionnement au niveau du groupe.

Le strict respect des missions affectées à chaque membre est une condition essentielle pour obtenir un fonctionnement organisé, harmonieux et sécurisé du groupe.

III.- Procédures de contrôle interne

3.1 – Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne nécessite un ensemble de méthodes et procédures qui permettent d'assurer :

- la protection du patrimoine de l'entreprise
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du groupe
- la gestion rigoureuse de ses activités
- le respect de l'application des instructions de la direction
- la conformité aux lois et aux réglementations
- l'alerte en cas de dysfonctionnement
- l'harmonisation des procédures comptables et de leur cohérence
- la prévention et la maîtrise des risques alimentaires, économiques, industriels, financiers et juridiques.

3.2 – Procédures afférentes à l'élaboration et au traitement des informations financières et comptables

Procédure générale - Audit interne et externe

Cette fonction est assurée par des cadres salariés disposant d'une formation technique et qui participent également aux travaux de consolidation. Cette polyvalence au sein de cette fonction facilite le contrôle de l'harmonisation des procédures et leur cohérence globale.

La mission dévolue à l'audit interne consiste à :

- L'harmonisation des procédures comptables dans le groupe afin de garantir la comparabilité des comptes des différentes entités du groupe et une information financière pertinente.
- L'obtention d'une information comptable régulière et fiable servant d'outils de pilotage à la direction générale.
- L'organisation administrative dans les filiales et l'évolution du contrôle interne avec l'analyse critique des procédures.
- La permanence des méthodes comptables adoptées.
- Le suivi des recommandations des audits précédents.
- La diffusion des meilleures pratiques en encourageant l'amélioration continue.

Une situation comptable mensuelle est élaborée par chaque filiale et communiquée à la Direction Financière pour analyse. Cette situation est accompagnée d'éléments détaillés sur l'activité. Ces documents sont aussi communiqués aux Directions de Pôle.

Une double dépendance opérationnelle et fonctionnelle des responsables administratifs et un contrôle de gestion opérationnel dans toutes les filiales du groupe participent à la force du dispositif de contrôle interne.

Une revue des comptes est réalisée tous les semestres par les équipes de l'audit interne dans l'ensemble des filiales du groupe. Ce travail s'appuie sur :

- Des normes de travail comparables à celles utilisées pour les missions de surveillance dans les cabinets d'expertise comptable.
- Une intervention sur site des auditeurs internes dans la plupart des filiales. La réalisation de tests afin de vérifier l'adéquation et la fiabilité des procédures.
- La remise d'un rapport d'audit au Directeur Financier après chaque révision.

Un manuel des procédures existe dans la majorité des filiales françaises.

Les budgets d'investissement du Groupe sont validés par la Direction Industrielle. Un contrôle budgétaire est réalisé tous les six mois.

La gestion de trésorerie, bien que non centralisée, fait l'objet d'une procédure rigoureuse tant en ce qui concerne son optimisation, la sécurité des placements que la délégation restrictive des signatures et pouvoirs.

Consolidation

La fonction concerne l'élaboration des comptes consolidés du Groupe dans le respect des normes en vigueur afin de garantir une information financière fiable, pertinente et dans des délais raisonnables.

Une consolidation des comptes est réalisée tous les semestres après validation des comptes sociaux par le service d'audit interne. Toutes les opérations de consolidation sont réalisées par la société mère. Les opérations complexes font l'objet d'une information préalable aux commissaires aux comptes.

Juridique

Sa mission principale est de s'assurer dans les différents domaines du droit du respect des réglementations applicables.

Les filiales ont, pour la plupart, été transformées en SAS ou SASU. Les statuts prévoient pour la quasi-totalité des sociétés une limitation des pouvoirs du président.

Le suivi juridique du groupe ainsi que la gestion fiscale sont centralisés par la société mère.

Les dossiers concernant le droit social et le contentieux social sont assurés par la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Contrôle de gestion

Sous la responsabilité de la direction financière, il est chargé de la mise en place et du suivi des outils de gestion nécessaires à l'obtention d'une information périodique et détaillée sur les activités de la société. L'objectif est de fournir des éléments communs par pôle concernant les niveaux d'activité et de rentabilité aux différentes directions du Groupe.

Le service contrôle de gestion groupe a mis en place un suivi permanent des activités et coûts des filiales. La gestion rigoureuse du groupe s'appuie à la fois sur un système de reporting des filiales et sur la production de documents d'analyse des performances avec :

- des résultats hebdomadaires
- des résultats mensuels analytiques qui sont rapprochés avec les situations mensuelles comptables
- des dossiers d'analyse des activités en marges et productivités semestrielles ainsi qu'une analyse budgétaire suivant la même périodicité.

Le système de contrôle interne s'applique également à des domaines différents de celui du système comptable. Il participe notamment au contrôle du respect des réglementations spécifiques à notre activité agro-alimentaire telles que les procédures de sécurité alimentaire, de traçabilité et d'environnement. L'obtention dans la majeure partie de nos sites des certifications ISO 9001, IFS ou BRC constitue une sécurité complémentaire.

Les systèmes d'information du groupe tendent à s'unifier par l'utilisation des mêmes logiciels comptable, achats et commerciaux dans la majorité des filiales et le déploiement de ceux-ci lors des croissances externes.

3.3 – Procédures de gestion des risques

L'analyse des risques auxquels le Groupe LDC peut être confronté est développée dans le chapitre VII du rapport de gestion.

Notre activité agro-alimentaire nous amène périodiquement à réfléchir aux procédures de contrôle interne qui doivent nous permettre d'évaluer l'ensemble des risques liés à cette activité, soit en termes de qualité, de risques environnementaux, de sécurité alimentaire ou de traçabilité des produits tant en amont qu'en aval. Ces réflexions sont menées au sein du comité de direction avec le responsable de la fonction concernée.

Une cellule « prévention de crises » se réunit régulièrement pour informer, prévenir toute crise sanitaire, environnementale, qualité, que le groupe pourrait rencontrer.

Une première version de la cartographie des risques généraux avait été finalisée au cours du dernier exercice et présentée au comité d'audit. Celle-ci hiérarchise les principaux risques auxquels le Groupe pourrait être exposé, en termes d'impact et de fréquence. Cette cartographie fera l'objet d'une mise à jour régulière. De plus, afin de l'améliorer, un troisième axe d'analyse a été retenu : le degré de maîtrise du risque. Il est toujours en cours de développement.

Les résultats de cette démarche seront analysés au niveau du Comité de Direction pour s'assurer que les risques majeurs ont été recensés et évalués, et développer les plans d'action et les mesures de prévention appropriées.

Perspectives d'avenir

Le Groupe LDC veille à ce que les procédures et les contrôles d'audit interne évoluent en fonction des organisations et des changements de périmètre.

Le Président du Conseil de surveillance

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société L.D.C.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société L.D.C. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 28 février 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

- Rennes et Nantes, le 28 juin 2013

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT IS
Vincent Broyé

ERNST & YOUNG et Autres
Luc Derrien



IV. COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 28 FEVRIER 2013

GROUPE L.D.C.		COMPTES CONSOLIDES au 28/02/2013			
I. Bilan consolidé					
ACTIF					
<i>(en milliers d'euros)</i>		28-févr-13		29-févr-12	
	Notes	Brut	Amort. & Prov.	Net	
Actifs non courants					
Goodwill	6	118 601	5 686	112 915	111 496
Autres Immobilisations incorporelles	7	89 992	39 239	50 753	52 767
Immobilisations corporelles	8	1 292 306	858 607	433 699	421 573
Titres non consolidés	9.1	1 705	1 286	419	267
Titres mis en équivalence	9.2	13 723		13 723	2 004
Autres actifs financiers	9.3	10 977	1 280	9 697	9 037
Impôts différés	19.3	5 220		5 220	2 942
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 532 524	906 098	626 426	600 086
Actifs courants					
Stocks	10	194 151	18 074	176 077	159 897
Actifs biologiques		24 815		24 815	18 434
Créances clients	11	375 887	7 349	368 538	343 487
Autres actifs courants	11	70 973	109	70 864	65 458
Actifs courants de gestion de trésorerie	13	77 718		77 718	66 853
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	119 948	270	119 678	113 384
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		863 492	25 802	837 690	767 513
Actifs destinés à être cédés					
TOTAL ACTIF		2 396 016	931 900	1 464 116	1 367 599
PASSIF					
<i>(en milliers d'euros)</i>		28-févr-13		29-févr-12	
	Notes				
CAPITAUX PROPRES					
Capital	14.1	6 526		6 526	
Primes		54 864		54 864	
Actions propres	14.2	-4 123		-3 304	
Réserves consolidées		538 214		501 010	
Ecart de conversion Groupe	5	1 606		-1 955	
Résultat part du Groupe		60 534		56 427	
Capitaux propres part du groupe		657 621		613 568	
Résultat des minoritaires		600		249	
Réserves des minoritaires		9 144		8 925	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		667 365		622 742	
Passifs non courants					
Provisions pour avantages au personnel	15	42 665		31 747	
Impôts différés	19.3	30 309		32 360	
Emprunts partie à long terme	17.2	27 712		38 107	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		100 686		102 214	
Passifs courants					
Provisions	15	19 850		22 332	
Emprunts partie à court terme	17.2	29 231		32 096	
Concours bancaires courants	12	91 361		60 045	
Dettes fournisseurs		336 398		308 203	
Autres passifs courants	18	219 225		219 967	
TOTAL PASSIFS COURANTS		696 065		642 643	
Passifs destinés à être cédés					
TOTAL PASSIF et CAPITAUX PROPRES		1 464 116		1 367 599	

II. Etat du résultat global

2.1 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012
Chiffre d'affaires net	21	2 923 145	2 774 352
Consommation de matières premières et marchandises		-1 582 685	-1 477 794
MARGE BRUTE		1 340 460	1 296 558
Autres achats et charges externes		-502 100	-480 190
Impôts et taxes		-46 468	-44 720
Charges de personnel		-630 212	-597 168
Dotations aux amortissements	7 et 8	-78 995	-75 767
Dépréciations		1 432	-5 165
Autres produits opérationnels courant		9 499	6 556
Autres charges opérationnelles courantes		-7 738	-6 658
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	21	85 878	93 446
Autres produits opérationnels	24	1 650	4 869
Autres charges opérationnelles	24		-2 256
RESULTAT OPERATIONNEL		87 528	96 059
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		3 078	3 000
Coût de l'endettement financier brut		-2 118	-3 036
Côut (-)/Produit (+) de l'endettement financier net	25	960	-36
Autres produits et charges financiers	25	1 164	641
RESULTAT FINANCIER	25	2 124	605
RESULTAT AVANT IMPÔTS		89 651	96 664
Impôts sur les sociétés	19	-29 031	-39 626
Quote part du résultat des sociétés ME	9.2	514	-363
RESULTAT CONSOLIDE		61 134	56 675
RESULTAT PART DU GROUPE		60 534	56 426
MINORITAIRES		600	249
<i>Résultat par action (en €)</i>		7,49	6,97
<i>Résultat dilué par action (en €)</i>		7,49	6,97

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	28/02/2013 (12 mois)	29/02/2012 (12 mois)
Résultat net de l' ensemble des entreprises consolidées	61 134	56 675
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l' activité :		
-Amortissements et provisions	78 795	78 207
-Variation des impôts différés	-1 207	3 438
-Plus/moins Values de cession	-1 691	-851
-Quote part des Résultats des sociétés mises en équivalence	-514	363
Marge brute d' autofinancement des sociétés intégrées	136 517	137 832
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-20 327	-9 014
Flux net de trésorerie généré par l' activité	116 190	128 818
Flux de trésorerie liés aux opérations d' investissement		
Acquisition d' immobilisations	-101 055	-106 682
Cessions d' immobilisations	7 420	5 421
Flux liés aux entrées de périmètre	-6 302	-5 860
Flux liés aux sorties de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d' investisse	-99 937	-107 121
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-14 564	-14 560
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-11	-22
Augmentations de capital		
Emissions d' emprunts	694	30 196
Remboursements d' emprunts	-15 916	-8 106
Incidence des variations de capitaux propres et autres	-819	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financeme	-30 616	7 508
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	-14 363	29 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	53 339	44 771
Variation des actifs de gestion de trésorerie	-10 865	-24 655
Incidence des variations de cours des devises	-206	-4 018
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	-14 363	29 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	28 317	53 339



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Actions propres	Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
- Situation à la clôture au 28/02/2011	6 526	54 864	467 950	47 773	2 142	- 3 304	575 951	7 437	583 388
* Variation de capital de l'entreprise consolidante									-
* Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle							-		-
* Résultat consolidé de l'exercice				56 427			56 427	249	56 676
* Distributions effectuées				- 14 560			- 14 560	- 22	- 14 582
* Variation des écarts de conversion					- 4 097		- 4 097	- 12	- 4 109
* Ecart actuariel nets d'impôts			- 332				- 332	- 6	- 338
* Autres			179				179	1 528	1 707
* Affectation du résultat N-1			33 213	- 33 213			-		-
- Situation à la clôture au 29/02/2012	6 526	54 864	501 010	56 427	- 1 955	- 3 304	613 568	9 174	622 742
* Variation de capital de l'entreprise consolidante									-
* Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle							-		-
* Résultat consolidé de l'exercice				60 534			60 534	600	61 134
* Distributions effectuées				- 14 564			- 14 564	- 11	- 14 575
* Variation des écarts de conversion					3 561		3 561	1	3 562
* Ecart actuariel nets d'impôts			- 4 772				- 4 772	- 25	- 4 797
* Autres			113			819	- 706	5	- 701
* Affectation du résultat N-1			41 863	- 41 863			-		-
- Situation à la clôture au 28/02/2013	6 526	54 864	538 214	60 534	1 606	- 4 123	657 621	9 744	667 365

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés. Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

PREAMBULE

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2012/2013 sont établis suivant les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) en vigueur au 28 février 2013, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)

Le Directoire du 15 mai 2013 a arrêté les comptes annuels consolidés du groupe LDC en IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 28 février 2013. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale en date du 22 août 2013.

Les principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière permanente pour les périodes présentées et de manière uniforme pour l'ensemble des sociétés du groupe.

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS

- L'exercice 2012-2013 a une nouvelle fois été marqué par une envolée du prix des matières premières (volailles vivantes, farine, beurre, fromage... pour ne citer que les principales). En raison de la crise du pouvoir d'achat en France, nous n'avons pas pu répercuter la totalité de ces hausses dans nos tarifs.
La filière volaille traverse une période de profonde restructuration avec les difficultés d'un acteur majeur et des résultats économiques négatifs de la plupart des acteurs de l'abattage et de la transformation.
- En ce qui concerne le pôle traiteur, et ce malgré l'augmentation des matières premières et les non revalorisations tarifaires des produits à marque distributeurs, l'exercice a été marqué par un redressement significatif des résultats.
- A l'international, la Pologne, après avoir recentré ses activités vers le segment GMS, a développé fortement sa gamme de produits élaborés, de découpe et a élargi sa gamme vers d'autres familles de produits. Cette évolution du mix produit associé à une bonne croissance, a permis de dégager une bonne rentabilité.
Le protocole signé le 13 Mai 2011 avec un intervenant significatif du marché de la volaille en Espagne s'est concrétisé par un accord signé le 8 Février 2013 avec le groupe Alimentacion Natural (AN) permettant au groupe LDC de prendre une participation à hauteur de 35 % dans le capital de la société AN Melida.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 5,4 % associé à une augmentation des volumes commercialisés de 3,9 %.

NOTE 2 – METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 28 Février 2013 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 29 Février 2012 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire au 01 Mars 2012.

Le groupe a appliqué de manière anticipée la norme IAS 19 révisée.

La révision d'IAS 19 a pour principaux effets :

- d'imposer la comptabilisation immédiate en capitaux propres non recyclables des pertes et gains actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi.
- d'éliminer l'étalement du coût des services passés
- d'améliorer les informations à fournir en les recentrant sur les caractéristiques des plans et les risques associés.

Cela a principalement conduit le groupe LDC à reconnaître intégralement, en réduction des capitaux propres, le stock de coût des services passés non reconnus au 01.03.2012 à hauteur de 1,7 M€. Ce stock correspondait à l'impact de la modification de la convention collective nationale des produits alimentaires élaborés depuis février 2010, dont la reconnaissance était étalée sur la valeur résiduelle moyenne d'activité dans l'ancienne version de la norme IAS 19. L'impact de la première application d'IAS 19 révisée net d'impôts est de 1,1 M€.

Normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} Mars 2012 :

Les nouvelles normes, interprétations et amendements suivants applicables à compter du 1^{er} mars 2012 n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe :

- Amendement IAS 12 : Impôt différé « recouvrement des actifs sous-jacents »
- Amendement IFRS 7 : Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers.
- Amendement IAS 1 : Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants.

Normes dont l'application n'est pas encore applicable mais peut être anticipée :

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} mars 2012 :

- IFRS 10 : Etats financiers consolidés
- IFRS 11 : Accords conjoints
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les participations dans les autres entités
- IFRS 13 : Evaluation à la juste valeur
- IAS 27 révisé : Etats financiers individuels
- IAS 28 révisé : Participation dans des entreprises associées et dans des co-entreprises
- Amendement IAS 1 : Présentation des autres éléments du résultat global
- Amendement IFRS 7 : Informations à fournir – compensation des actifs et passifs financiers

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

2.1. Présentation et préparation des états financiers consolidés

- Les actifs consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou destinés à être cédés dans les douze mois suivant la clôture ainsi que la trésorerie sont des « actifs courants ».
Les dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dont l'échéance est à moins d'un an sont des « passifs courants ».

Tous les autres actifs et passifs sont considérés comme non courants.

Le compte de résultat est présenté par nature. Il fait apparaître un « RESULTAT OPERATIONNEL COURANT » correspondant au résultat normal du cycle d'exploitation du groupe.

- La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction du Groupe, d'exercer un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers et les notes annexes aux comptes consolidés. Il s'agit notamment de l'évaluation de la valeur d'utilité des Goodwill, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges et des provisions pour engagements commerciaux ou des provisions pour retraites.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

2.2. Méthode de consolidation

- Les sociétés contrôlées de manière exclusive par le Groupe que ce soit de droit (détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), contractuellement ou de fait (direction durable des politiques financières et opérationnelles) sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100 %, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.
- Les participations dans les entités contrôlées conjointement ainsi que celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Les titres détenus dans des sociétés qui, bien que répondant aux critères exposés ci-dessus, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation, figurent en titres de participation. La consolidation de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

2.3. Regroupement d'entreprises et Goodwill

- Si le coût d'acquisition d'une entreprise diffère de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, l'écart d'acquisition est analysé et affecté dans les postes de bilan appropriés et ce dans un délai maximum de 12 mois suivant l'acquisition. Le coût d'acquisition est le prix qui a été ou sera payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition.
- La partie non affectée, si elle est positive, est présentée en Goodwill.
- La partie non affectée, si elle est négative (Badwill) est reprise au compte de résultat de l'exercice d'acquisition sans prorata temporis.
- Les actifs incorporels correspondant à des fonds de commerce sont reclassés en Goodwill.
- Les Goodwill sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture.

- Les Goodwill ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquels ils sont rattachés (voir note 2.4 sur la dépréciation).

2.4. Dépréciation d'actifs

- Des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des Goodwill.
- Lorsque la valeur recouvrable de ces actifs devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Les dépréciations éventuellement constatées sur les Goodwill ne pourront pas être reprises ultérieurement.
- La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :
 - La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale et est déterminée par référence au prix résultant d'un accord de vente irrévocable, et à défaut, au prix constaté sur le marché lors de transactions récentes.
 - La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus de plans d'affaires couvrant les prochains exercices et extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique.
- Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) servant de base de calcul aux dépréciations.

Les UGT ou groupes d'UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants. Les UGT identifiées au sein du groupe LDC pour les filiales françaises, correspondent aux secteurs d'activités (Volaille et Traiteur) à l'exception d'une UGT « Œufs » pour le pôle Amont. Une UGT spécifique est identifiée pour chaque pays pour nos filiales étrangères (Pologne, Espagne).

2.5. Méthodes de conversion

- Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture.
- Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros en utilisant un cours moyen calculé en fonction des cours officiels à la fin de chaque mois.
- Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans les capitaux propres consolidés.

2.6. Actifs incorporels

- Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Il s'agit en l'espèce de logiciels, de marques ou de relations clientèles.

- Les logiciels sont amortis en linéaire sur 4 ans, les relations clientèles sont amorties en linéaire sur 12 ans. Les marques ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.7. Frais de recherche de développement

- Les frais de recherches sont comptabilisés en charges.
- Les frais de développement ne sont enregistrés à l'actif du bilan que dans la mesure où tous les critères de reconnaissance établis par l'IAS 38 sont remplis avant la mise sur le marché des produits.

2.8. Actifs corporels

- Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- En conformité avec la norme IAS 23 révisée, le groupe enregistre dans le coût de revient des immobilisations, les intérêts d'emprunts lorsque les critères de la norme sont respectés.
- Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.
- Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet de tests de « perte de valeur » lorsque des événements indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.
- Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilité. Les principales durées sont les suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Matériel et outillage	4 à 10 ans
- Agencements, aménagements, Installations	5 à 12 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

2.9. Contrats de location

- Les contrats de location sont classés en contrat de location – financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents aux actifs loués. Ils sont alors comptabilisés dès l'origine au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette financière correspondante figure au passif du bilan.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location – financement sont amortis sur la durée d'utilité.

- Les autres contrats sont des locations simples et les loyers sont comptabilisés en charges linéairement sur la durée du contrat.

2.10. Titres non consolidés et autres actifs financiers

- Les titres non consolidés sont traités comme des titres disponibles à la vente et correspondent à des participations non cotées. Ils doivent être évalués à leur juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en capitaux propres. En l'absence de marché actif, la juste valeur est supposée équivalente au coût d'acquisition.
- Les autres actifs financiers regroupent notamment les dépôts de garantie versés et des créances détenues jusqu'à leur échéance évaluées au coût amorti ainsi que des Actifs Financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur.

2.11. Stocks

- Les stocks de produits finis ou semi-ouvrés frais, de matières non consommables et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du « coût unitaire moyen pondéré ».
- Les stocks de produits finis sont évalués au coût unitaire moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure.
- Les produits fabriqués et en cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
- Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.
- Une dépréciation est effectuée sur les emballages ainsi que sur les pièces détachées lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés sur une période donnée.

2.12. Actifs biologiques

- Les actifs biologiques correspondent à des volailles vivantes en cours d'élevage. Elles sont valorisées au coût de production incluant les charges directes et indirectes de production.

2.13. Créances

Les créances sont valorisées au plus bas de leur valeur nominale ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est déterminée au cas par cas, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances mis en place.

2.14. Actions propres

- Les titres d'autocontrôle sont portés en diminution des capitaux propres consolidés à leur coût d'acquisition.
- Les plus ou moins-values de cession ainsi que l'application de la fiscalité s'y rapportant sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.15. Actifs courants de gestion de trésorerie

- Les actifs financiers disponibles à la vente ou les placements détenus jusqu'à leur échéances sont classés en « Actif courants de gestion de trésorerie » dès lors que l'échéance est supérieure à 3 mois et inférieure à 1 an à compter de la date de clôture des comptes consolidés. Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements dont l'échéance est inférieure à 3 mois dès l'origine sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

2.17. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans le poste « Autres passifs courants ». Elles sont reconnues dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

2.18. Provisions

- Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant ou l'échéance est incertain, et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources.

2.19. Avantages au personnel

Indemnités de départ en retraite

- Il s'agit d'indemnités versées aux salariés à l'occasion de leur départ en retraite. Les départs sont à l'initiative des salariés. Le groupe provisionne ces engagements, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié pour un maintien au sein du groupe jusqu'au départ à la retraite, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. Les effets des écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Régimes complémentaires de retraite

- Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social. Le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Médailles du travail

- Les médailles du travail sont calculées en fonction des accords d'entreprise s'appliquant à toutes les sociétés françaises du groupe en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La provision est calculée en tenant compte de la gratification à verser aux salariés justifiant d'une certaine ancienneté. Un prorata est appliqué à cette provision afin de tenir compte des demandes réelles des salariés par rapport aux ayants droits. Le montant de la provision est déterminé en tenant compte également de différentes hypothèses actuarielles : ancienneté, taux d'actualisation...

2.20. Instruments financiers

- En application d'IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

2.21. Gestion des risques

- Risque de crédit : Ce risque concerne essentiellement les créances commerciales qui dans le cas d'impayés généreront une perte financière pour le Groupe. Le groupe a mis en place des procédures internes de gestion du crédit clients et de recouvrement de créances. De plus le groupe a souscrit une assurance-crédit lui permettant de minimiser le risque sur certaines catégories de créances.
- Risque de liquidité : Le groupe pratique une gestion prudente qui lui permet de disposer d'un niveau suffisant de liquidités et d'actifs financiers négociables et liquides afin d'honorer ses engagements. Au 28 Février 2013, la trésorerie nette ressort à 28 317 K€ à laquelle vient s'ajouter les actifs courants de gestion de trésorerie pour 77 718 K€.
- Risque de taux d'intérêts : Le groupe détient des actifs pour des montants significatifs portant intérêts. Ces actifs sont classés en « Actifs courants de gestion de trésorerie » pour un montant de 77 718 K€. Tous ces actifs sont garantis en capital s'ils sont conservés jusqu'à l'échéance.
Les emprunts sont comptabilisés le jour de leur mise en place à leur juste valeur de la contrepartie donnée, qui correspond à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, et en l'absence d'une relation de couverture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Risque de change : Le groupe est peu soumis aux risques de change, ses approvisionnements et ses ventes s'effectuant essentiellement en euros. Toutefois afin de réduire les risques subsistants, il a été mis en place des couvertures de change à terme sur les devises les plus fréquemment utilisées par le groupe dans ses échanges internationaux.
- Risque de matières premières : Le groupe LDC, dans le cadre de sa gestion des risques sur les achats de matières premières, réalise des achats et ventes à terme de matières premières auprès d'agriculteurs ou de clients. L'intégralité des contrats d'achat et vente à terme entre dans le cadre de l'activité courante du groupe. Ces contrats sont spécifiquement exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers.
Le groupe utilise des « Futures » sur le marché Euronext Liffe qui remplissent la définition d'instruments dérivés au sens de la norme IAS 39.

2.22. Impôts

- Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.
- Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.
- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés, pour toutes les différences déductibles (reports en avant de déficits fiscaux, crédits d'impôts non utilisés) dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être imputés sur un bénéfice futur.

2.23. Produits des activités ordinaires

- Les produits des activités ordinaires et notamment le chiffre d'affaires consolidé tiennent compte de deux impacts :
 - Le chiffre d'affaires est comptabilisé net de toutes opérations promotionnelles, coopérations commerciales et prestations de toutes nature.
 - Le chiffre d'affaires fait auprès des éleveurs dans le cadre de la « semi-intégration » est éliminé.
Ce chiffre d'affaires correspond à la vente faite aux éleveurs, de poussins et d'aliments nécessaires à leur élevage. Ces animaux sont ensuite rachetés à ces mêmes éleveurs pour être revendus à des abattoirs.

2.24. Information sectorielle

Les 3 secteurs opérationnels présentés, en accord avec les informations internes utilisées par les principaux décideurs opérationnels du Groupe LDC sont les secteurs Volaille, Traiteur et International. L'activité Amont est intégrée dans le secteur Volaille.

Les facteurs déterminants ou structurants qui ont permis de valider la cohérence et la conformité du découpage des secteurs opérationnels tels que suivis par les organes de direction sont les suivants :

- Structure économique identique des entités composant le secteur
- Nature des produits et services identiques
- Procédés de fabrication identique
- Interconnexion des activités des entités composant le secteur
- Méthodes de distribution des produits, logistique et pratiques commerciales
- Localisation géographique des entités composant le secteur

Les différentes activités des secteurs opérationnels sont :

- **Secteur volaille** : Fabrication d'aliments, élevage de volailles, production d'œufs (activité « amont »), abattage, transformation et commercialisation des produits à base de volaille.
- **Secteur traiteur** : Fabrication de plats cuisinés, pizzas, sandwiches, galettes et crêpes, produits ethniques, pâtes à dérouler, quiches, tartes, tourtes.

- **Secteur international** : Elevage de volailles, abattage, transformation et commercialisation de produits à base de volaille. Entités situées en Pologne et en Espagne. Produits destinés aux marchés locaux ou à l'export.
- Les produits des activités ordinaires sont ventilés par zone géographique en fonction de la localisation des filiales composant le secteur. Le groupe possède des filiales en France et à l'international (Pologne, Espagne).
- Le groupe comptabilise les ventes et transferts inter-secteurs comme si ces ventes et transferts étaient réalisés avec des tiers, à des prix courants de marché.

2.25. Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres. En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué est équivalent au résultat par action présenté.

2.26. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

L'attribution d'actions gratuites répond à la définition d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et donne lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel évaluée sur la base de la juste valeur des actions déterminée à la date d'attribution. La charge de personnel cumulée est comptabilisée à hauteur des services rendus par les bénéficiaires en contrepartie des capitaux propres.

2.27. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du groupe.

2.28. Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Les actifs destinés à être cédés sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession considérée comme hautement probable dans les 12 mois, et non au travers de leur utilisation.

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé. Ils sont évalués au plus bas entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de sortie.

NOTE 3 – PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE GROUPE LDC

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C.	Z.I. St Laurent 72300 Sablé/Sarthe	576850697	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. VOLAILLE (1)	Z.I. St Laurent 72300 Sablé/Sarthe	433220399	100 %	I.G.	28/02
LDC TRAITEUR (2)	Z.I. St Laurent - 72300 Sablé/Sarthe	379042260	100 %	I.G.	28/02
HUTTEPAIN ALIMENTS (3)	Z.I.Nord - 24, rue Ettore-Bugatti 72650 La Chapelle St Aubin	576250062	100 %	I.G.	31/12
DROSED (4)	Ul. Sokolowska 154 - 08.110 Siedlce -Pologne	Etrangère	100 %	I.G.	31/12
AVES LDC ESPAÑA (5)	P.I.de Vicolozano 05194 Avila Espagne	Etrangère	100 %	I.G.	31/12

(1) LDC Volaille est la société « tête du pôle Volaille »

(2) LDC Traiteur est la société « tête du pôle Traiteur »

(3) HUTTEPAIN ALIMENTS est la société « tête du pôle Amont »

(4) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société afin d'intégrer les trois filiales de la société DROSED : ROLDROB détenue à 100 %, SEDAR détenue à 99,77 % ainsi que la société DROSED SUROWIEC détenue à 100 %.

(5) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société en intégrant globalement les sociétés SA AVILAVES GREDOS détenue à 100 % & LDC AN Elaborados détenue à 65 %.

Le groupe LDC est organisé par pôles d'activités et certains pôles ne clôturent pas à la même date que la société mère. Comme précisé dans le rapport de contrôle interne, parmi les missions dévolues à l'équipe d'audit interne, figure notamment la revue des comptes semestriels et annuels dans l'ensemble des filiales du groupe, tous pôles confondus. Ce travail essentiel à l'établissement des comptes annuels, base de nos comptes consolidés, doit être réalisé dans des conditions optimales d'efficacité et de fiabilité. L'équipe d'audit interne assure pratiquement la totalité des contrôles.

Notre organisation actuelle par pôle avec des dates de clôture décalées nous permet d'optimiser l'allocation de ces ressources internes.

Pour autant, compte tenu de cette situation, nous sommes particulièrement vigilants afin de recenser, identifier, mesurer et comptabiliser les impacts des événements significatifs intervenus dans la période intercalaire.

PERIMETRE PAR SECTEUR

SECTEUR VOLAILLE

POLE VOLAILLE

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C.	Z.I. St Laurent 72300 SABLE/SARTHE	576850697	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. VOLAILLE	Z.I. St Laurent 72300 SABLE/SARTHE	433220399	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. AQUITAINE	Z.I. 4, chemin de l'Aiguillon – BP 9 33430 BAZAS	303827501	97,91 %	I.G.	28/02
LDC FOODS	ZI du Lay 56660 SAINT JEAN BREVELAY	453164436	100 %	I.G.	28/02
STAM	ZI « Le Grenouillé » - BP6 85390 MOUILLERON	547350017	100 %	I.G.	28/02
PROCANAR	La Haye – Lauzach 56190 LAUZACH	333953842	100 %	I.G.	28/02
CELTYS	Z.I 56240 PLOUAY	431569946	100 %	I.G.	28/02
CELVIA	Z.I St Jean Brevelay 56660 SAINT JEAN BREVELAY	950608406	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. BOURGOGNE	Z.I. de Branges – BP 109 71501 LOUHANS cedex	310391503	100 %	I.G.	28/02
GUILLOT COBREDA	BP 20 71290 CUISERY	381354000	100 %	I.G.	28/02
LES FERMIERS DE L'ARDECHE	Z.A. Le Flacher 07340 FELINES	305120107	100 %	I.G.	28/02
PALMID'OR BOURGOGNE	Pari Gagné 71520 TRAMBLAY	327529178	100 %	I.G.	28/02
GUILLET	Z.A. Le Grand Clos 49640 DAUMERAY	666980156	99,64 %	I.G.	28/02
L.D.C. BRETAGNE	Lanfains – BP 256 22800 QUINTIN	302049168	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. SABLÈ	Z.I. St Laurent 72300 SABLE /SARTHE	444502025	100 %	I.G.	28/02
SOCIETE NOUVELLE DE VOLAILLE	Z.I Les Fourmis – BP 41 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	404432775	100 %	I.G.	28/02
MAIRET	71330 SIMARD	311473342	100 %	I.G.	28/02
LDC CHARMILLES	Z.I. de la Gare 49360 MAULEVRIER	383955853	100 %	I.G.	28/02
CAILLES ROBIN	16 Bd des Capucines 85190 MACHE	316673987	100 %	I.G.	28/02
ROCVENT	6 Rue Jean DEVAUX 79100 THOUARS	422867330	100 %	I.G.	28/02
CORICO	Le Colombier 69860 MONSOLS	388039612	100 %	I.G.	28/02
ARRIVE	Rue du stade 85250 SAINT FULGENT	546650367	100 %	I.G.	28/02
ARRIVE AUVERGNE	Rue du stade 85250 SAINT FULGENT	432908614	100 %	I.G.	28/02
SOFIA	Rue du stade 85250 SAINT FULGENT	341329183	100 %	I.G.	28/02
S.L.B.	Rue des Frères Chappe 72200 LA FLECHE	539512616	51 %	M.E.	28/02
AU CHAPON BRESSAN	Rue du stade 01340 MONTREVEL EN BRESSE	311403554	100 %	I.G.	28/02

POLE AMONT

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
HUTTEPAIN ALIMENTS	Z.I.N, 24 rue Ettore Bugatti 72650 LA CHAPELLE ST AUBIN	576250062	100 %	I.G.	31/12
JEUSSELIN	Le Bourg 72260 MONCE EN SAOSNOIS	696850098	56,97 %	I.G.	31/12
VERRON	Rue du huit mai 72160 THORIGNE SUR DUE	391652419	56,97 %	I.G.	31/12
ALIMAB	Rue de la Petite Vitesse – BP 45 72301 SABLE SUR SARTHE	576650865	100 %	I.G.	31/12
SACOFEL	Le Pré du Doué – Route de la Chapelle St Fray- 72650 AIGNE	344652565	64,97 %	I.G.	31/12
AVIPRO	Le Moulin Barbier 72310 BESSE SUR BRAYE	399486539	100 %	I.G.	31/12
SOVOPA	Le Pré du Doué – Route de la Chapelle St Fray- 72650 AIGNE	318187556	100 %	I.G.	31/12
BELLAVOL	Rue des platanes 79250 NUEIL S/ARGENT	434080404	65 %	I.G.	31/12
MONSOLS FERTILISANTS	Le Colombier 69860 MONSOLS	411332703	100 %	I.G.	31/12
CORICO AMONT	Le Colombier 69860 MONSOLS	344154703	100 %	I.G.	31/12
BRESSANNE DE PRODUCTION	Z.I. Branges 71500 LOUHANS	381108281	100 %	I.G.	31/12
ARDEVOL	ZI. Le Flacher 07340 Félines	412115958	100 %	I.G.	31/12
HUTTEPAIN BOUIX	Z.I.N. 98 –102 rue Albert Einstein 72000 LE MANS	695850248	100 %	I.G.	31/12
RICHARD	Moulin Barbier 72310 BESSE SUR BRAYE	323505255	100 %	I.G.	31/12
CABRI PRODUCTION	Pari Gagné 71520 TRAMBLAY	444642920	100 %	I.G.	31/12
L'OEUF LANDAIS	Route de TILH 40290 HABAS	330404856	100 %	I.G.	31/12
SAVIGNY TRANSPORT	6, rue des Pâtis 41360 SAVIGNY/BRAYE	582106472	46,15 %	M.E	31/12
SAMO (1)	ZI route de Saint Jean de Sauves 86110 MIREBEAU	383959590	50 %	M.E	31/12
OVALIS (1)	Rue Gustave Eiffel 95190 GOUSSAINVILLE	488987439	50 %	M.E.	31/12

(1) Ces sociétés sont détenues à 50 % par un autre actionnaire. Toute la maîtrise technique de l'activité économique, les relations commerciales et l'élaboration des budgets d'investissement sont assurées par cet actionnaire. De ce fait la S.A. HUTTEPAIN ALIMENTS estime n'avoir qu'une influence notable sur ces sociétés.

SECTEUR TRAITEUR

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C. TRAITEUR	Z.I. St Laurent - 72300 SABLE SUR SARTHE	379042260	100 %	I.G.	28/02
ESPRI RESTAURATION (1)	Z.I. Beaufeu – BP 18 72210 ROEZE SUR SARTHE	343397782	100 %	I.G.	28/02
LA TOQUE ANGEVINE	Z.I. d'Etriché - 49504 SEGRE CEDEX	323438028	100 %	I.G.	28/02
REGALETTE	Z.A. de Kerboulard 56250 SAINT NOLFF	397455189	100 %	I.G.	28/02
AGIS	Z.I. de Courtine 84000 AVIGNON	387744493	100 %	I.G.	28/02
MARIE SURGELE	8 Rue de l'industrie 86110 MIREBEAU	525361465	100 %	I.G.	28/02
MARIE (1)	4 rue de la Couture 94150 RUNGIS	327280368	100 %	I.G.	28/02

(1) Nouvelle dénomination sociale de la société E.P.C.

NOTE 4 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le 8 Février 2013, le groupe LDC a signé un accord avec un des principaux intervenants du marché de la volaille en Espagne. Cet accord a permis d'acquérir 35 % du capital de la société AN Melida. Cette prise de participation a été présentée au bilan consolidé dans la rubrique « Titres mis en équivalence ».

- Dans le cadre de la simplification des structures juridiques, il a été procédé à plusieurs fusions au cours de l'exercice :
 - Fusion des sociétés Servais et Société Normande de Volaille. En date du 31 Janvier 2013, la Société Normande de Volaille a absorbé la société Servais.
 - Fusion des sociétés Daniel Loiseau Gamme et Espri Restauration. En date du 31 Décembre 2012, la société Espri Restauration a absorbé la société Daniel Loiseau Gamme.
 - Fusion des sociétés Lesfauries et Huttepain Aliments. En date du 10 Décembre 2012, la société Huttepain Aliments a absorbé la société Lesfauries.

Ces fusions ont été réalisées avec un effet rétroactif au 1^{er} Mars 2012 et n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres du groupe.

- La valeur des goodwill sur les différentes acquisitions de l'exercice est présentée en note 6.

NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

Un écart de conversion est constaté entre les cours historiques et le cours de clôture, à savoir :

	31.12.2012	31.12.2011
Drosed (POLOGNE)	1 606	- 1 955
TOTAL	1 606	- 1 955

NOTE 6 – GOODWILL

- Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) générant des flux de trésorerie nettement indépendant et servant de base de calcul aux dépréciations.
- Les estimations de flux de trésorerie futurs actualisés sont réalisées sur les bases de données prévisionnelles à trois ans ou cinq ans pour le pôle traiteur. Le taux d'actualisation retenu intègre un taux de rendement et une prime de risque propre à l'activité du groupe. Ce taux est de 7,5 % pour le groupe LDC au 28 Février 2013. Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie. Le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale est de 2%.
- Les analyses de sensibilité relatives aux UGT comprenant les écarts d'acquisition majeurs du groupe, à savoir les UGT Volaille, Traiteur et Pologne illustrent des valeurs recouvrables nettement supérieures aux valeurs comptables. La direction estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable de ces UGT soit supérieure à sa valeur recouvrable. Pour l'UGT Œufs, une variation de 0,2 point du taux d'actualisation rendrait la valeur comptable de l'UGT égale à sa valeur recouvrable.

UGT	GOODWILL			DEPRECIATIONS			NET
	Début d'exercice	Variations	28/02/2013	Début d'exercice	Variations	28/02/2013	28/02/2013
VOLAILLE	48 213	651 (1)	48 864	154		154	48 710
TRAITEUR	52 003		52 003	565		565	51 438
POLOGNE	10 239	16 (2)	10 255	2 379	-	2 379	7 876
ESPAGNE	2 588	752 (3)	3 340	2 588		2 588	752
ŒUFS	4 139		4 139	-	-		4 139
TOTAL	117 182	1 419	118 601	5 686		5 686	112 915

- (1) Groupe Corico (réduction du prix d'acquisition) - 60
 Société Normande de Volaille (reprise du site de Laval) : 498
 Celvia (reprise du site de Sérent) : 213
 (2) Ecarts de conversion 16
 (3) LDC AN Elaborados 752

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	29.02.12	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	Reclassement	28.02.13
Valeurs brutes							
- Logiciels	37 307		87	1 414	101	80	38 787
- Marques (1)	45 846						45 846
- Autres	6 109					(2) -752	5 357
- Immo en cours	9			2		-9	2
TOTAL	89 271		87	1 416	101	-681	89 992
Amort/provisions							
- Logiciels	32 086		84	2 285	100		34 355
- Marques	3 780						3 780
- Autres	638			466			1 104
- Immo en cours	0						0
TOTAL	36 504		84	2 751	100	0	39 239
VALEUR NETTE	52 767		3	-1 335	1	-681	50 753

(1) : Dont 13 602 K€ rattachés à l'UGT Volaille et 32 244 K€ rattachés à l'UGT Traiteur.

(2) : LDC AN Elaborados

NOTE 8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	29.02.12	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	Reclassement	28.02.13
Valeurs brutes							
Terrains	31 218		221	2 311	1 417	307	32 640
Constructions	480 394		1 649	18 706	8 824	14 717	506 642
Installations techniques – matériels et outillages	618 610		2 437	49 541	26 258	21 664	665 994
Autres immo corporelles	67 298		261	7 562	5 846	22	69 297
Immo en cours	27 506		41	11 444	35	-27 290	11 666
Avances et acomptes	10 070			5 489		-9 492	6 067
TOTAL	1 235 096		4 609	95 053	42 380	-72	1 292 306
Amortissements							
Terrains – Aménagements	10 152			967	266		10 853
Constructions	289 379		579	22 767	4 822	-213	307 690
Installations techniques – matériels et outillages	464 668		1 570	43 989	20 876	213	489 564
Autres immo corporelles	49 324		180	5 928	4 932		50 500
TOTAL	813 523		2 329	73 651	30 896	0	858 607
VALEUR NETTE	421 573		2 280	21 402	11 484	-72	433 699

Dont biens financés en location financement :

	29.02.2012	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	28.02.2013
Valeurs brutes					
Terrains	3 644				3 644
Constructions	61 088				61 088
Matériels industriels	5 713				5 713
TOTAL	70 445	0	0	0	70 445
Amortissements					
Terrains - Aménagements	294				294
Constructions	37 569		2 898		40 467
Matériels industriels	5 387		211		5 598
TOTAL	43 250	0	3 109	0	46 359
VALEUR NETTE	27 195	0	(3 109)	0	24 086

NOTE 9 - INVESTISSEMENTS FINANCIERS

9.1. Titres non consolidés

	<u>Fraction du capital</u>	<u>Valeur au 28/02/2013</u>	<u>Valeur au 29/02/2012</u>
SARL LA VOLAILLERIE	68 %	15	15
SA SASSO	10 %	61	61
SARL AGRIFRANCE Import-Export	33,33 %	8	8
SICA Maine Porcs	8,98 %	10	10
SCEA diverses	Inférieure à 20 %	1	1
France Food Alliance	10 %	0	8
Vendée Bretagne Volaille	35 %	155	155
BSD	100 %	163	
Divers	Inférieur à 10 %	6	9
Total		419	267

- Le groupe n'a aucune influence notable sur ces sociétés ou considère qu'elles ne sont pas significatives compte tenu de leur taille.

9.2. Titres mis en équivalence

	29.02.2012	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	28.02.2013
Goodwill	1 135				1 135
Quote part des capitaux propres	869	(1) 11 205	514		12 588
TOTAL	2 004	11 205	514		13 723

(1) : AN Melida

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont :

	Chiffres d'affaires	Résultat net consolidé	Actif net consolidé	Quote-part des capitaux propres
Savigny	3 619	6	908	419
Samo	22 668	376	1 527	763
AN Melida (cf note 4)	NC	-	NC	11 200
SLB	5 173	52	113	57
Ovalis	118 055	79	297	149

9.3. Autres actifs financiers

	29.02.12	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	28.02.13
Valeurs brutes					
Prêts	3 553		1 342	1 182	3 713
Placements financiers	4 103		157		4 260
Autres	2 764		2 248	2 008	3 004
TOTAL	10 420		3 747	3 190	10 977
Dépréciation					
Prêts	41		115	6	150
Autres	1 342			212	1 130
TOTAL	1 383		115	218	1 280
VALEUR NETTE	9 037		3 632	2 972	9 697

NOTE 10 – STOCKS

	28.02.13	29.02.12
Valeurs brutes		
Matières premières	49 996	46 042
Pièces détachées	14 394	13 636
Prod. Intermédiaires et finis	114 056	100 416
Marchandises	14 269	10 591
En cours de production	1 436	1 618
TOTAL	194 151	172 303
Dépréciation		
Matières premières	1 832	1 709
Pièces détachées	2 888	457
Prod.intermédiaires et finis	13 287	10 147
Marchandises	67	78
En cours de production		15
TOTAL	18 074	12 406
VALEUR NETTE	176 077	159 897

NOTE 11 – CREANCES

- L'ensemble des créances clients est à moins d'un an.
- Les autres créances de l'actif courant sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.

- Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues à la date de clôture font l'objet d'une analyse afin de déterminer leur valeur recouvrable.
- Compte tenu du nombre important de ses clients et de leur typologie, le groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif.

Tableau de dépréciation des créances

	29.02.12	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Dotation	Reprise	28.02.13
Créances clients	7 400		91	932	1 074	7 349
Autres actifs courants	106		2	8	7	109
TOTAL	7 506		93	940	1 081	7 458

NOTE 12 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

- La trésorerie comprend les comptes bancaires, les liquidités et les placements en valeurs mobilières. Le détail est le suivant :

	28/02/2013	29/02/2012
Valeurs mobilières de placement	72 555	96 869
Disponibilités	47 123	16 515
TRESORERIE ACTIF	119 678	113 384
Concours bancaires courants	91 361	60 045
TRESORERIE NETTE	28 317	53 339

- Le montant des facilités de crédit non utilisées prévues dans le cadre de contrats d'emprunts qui pourraient être disponibles pour les activités opérationnelles futures s'élève à 24 M€.

NOTE 13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
Titres non consolidés				419	419
Autres actifs financiers			9 697		9 697
Créances clients			368 538		368 538
Autres actifs courants			70 864		70 864
Actifs courants de gestion de trésorerie				77 718	77 718
Trésorerie et équivalents	119 678				119 678
TOTAL	119 678		449 099	78 137	646 914

NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

14.1. Capital social

- Le capital social est composé de 8 157 378 actions de 0,80 euros chacune.
- Le nombre d'actions en circulation n'a pas évolué au cours de l'exercice.
- Le montant des dividendes par action distribués au cours de l'exercice est de 1,80 €. Il n'y a pas d'actions à dividendes prioritaires.

14.2. Actions propres

- L'assemblée générale ordinaire du 18 août 2011 a donné l'autorisation au Directoire d'opérer en bourse sur ses propres actions dans les conditions fixées aux articles L-225-209 et suivants du Code de commerce.

Actions d'autocontrôle (1)	Nombre de titres	Montant
Au 29 Février 2012	63 578	3 304
Acquisitions dans le cadre du contrat de rachat d'actions	10 500	819
Cessions	-	
Au 28 Février 2013	74 078	4 123

(1) : Hors contrat de liquidités

- Les titres d'autocontrôle ont été portés en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 4 123 K€. Au 28 Février 2013, la société détient en autocontrôle 0,9 % du capital social.

NOTE 15 – PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

	29.02.2012	Ecart de conversion	Mouvement périmètre	Ecarts actuariels	Dotation	Rep. utilisée	Rep. non utilisée	Reclass	28.02.2013
Passifs non courants									
Avantages du personnel	31 747	143	995	7 443	2 481	144			42 665
Sous total	31 747	143	995	7 443	2 481	144			42 665
Passifs courants									
Risques commerciaux	12 832	-12			2 873	2 725	718	61	12 311
Risques sociaux	4 708				1 209	2 503	100	-61	3 253
Impôts et taxes	2 772				594	648	238		2 480
Autres	2 020	64			960	616	622		1 806
Sous total	22 332	52			5 636	6 492	1 678	0	19 850
Total	54 079	195	995	7 443	8 117	6 636	1 678	0	62 515

- Les écarts actuariels concernant les Indemnités de Départ en Retraite sont comptabilisés par les réserves consolidées.
- Il existe un litige commercial en cours dans le pôle amont du secteur volaille pour lequel le groupe a été assigné pour un montant significatif. Les dirigeants du groupe LDC, compte tenu des éléments en leur possession lors de l'arrêté des comptes et confortés par les informations en provenance de leur conseil, jugent infondées les demandes de la partie adverse et ont décidé de ne pas constituer de provision à la clôture de l'exercice.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 30 Avril 2010, la SA APPRO a été débouté de ses demandes. La société Groupe APPRO et ses actionnaires ont décidé de faire appel de cette décision.

NOTE 16 – AVANTAGES AU PERSONNEL

	28/02/2013	29/02/2012
Indemnités de départ en retraite	40 577	29 858
Médailles du travail	2 088	1 889
TOTAL	42 665	31 747

- Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les calculs des indemnités de départ en retraite et médailles du travail sont les suivantes :

Taux d'actualisation	3,15 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,20 %
Age de départ en retraite :	
Ouvriers, employés	62 ans
Agents de maîtrise	62 ans
Cadres	65 ans

- La loi du 4 Mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans. Droits acquis par les salariés du groupe au 31/12/2012 : 1 325 948 heures.

Le directoire en date du 15 mai 2012 a décidé d'annuler l'attribution gratuite d'actions (8 000 actions) qui avait été autorisée par le directoire du 20 mai 2010.

Le directoire en date du 18 mai 2011 a décidé de mettre en œuvre le plan d'attribution gratuites décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2008 et d'attribuer gratuitement 2 500 actions existantes que la société « L.D.C. » détient dans le cadre d'un plan de rachat d'actions. L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'à l'expiration d'une période de 2 ans à compter de la décision d'attribution et sous conditions de performances des bénéficiaires.

16.1. Indemnités de Départ en Retraite

Les éléments ci-dessous concernent le groupe à l'exception des filiales Espagnoles.

	28/02/2013	29/02/2012
Valeur des engagements à l'ouverture	29 858	27 586
Coût des services passés (1)		206
Coût des services rendus	2 024	1 893
Coût financier	1 352	1 352
Réduction/liquidation et prestations versées	- 1 224	- 2 038
Charge de l'exercice	2 152	1 413
Ecart de conversion	143	-187
Mouvement de périmètre	995	526
Coût des services passés reconnus par les réserves (1)	1 722	
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves	5 720	520
Valeur des engagements à la clôture	40 577	29 858

(1) : En application de la norme IAS19R, le groupe a comptabilisé en moins des capitaux propres consolidés un montant de 1 722 K€ correspondant au coût des services passés relatifs à l'impact sur les indemnités de départ en retraite issu de la modification de la convention collective nationale des industries de produits alimentaires élaborés.

NOTE 17 – EMPRUNTS

Dans le cadre des acquisitions de la société MARIE et du groupe ARRIVE, le groupe a contracté auprès des banques un financement de 60 M€ utilisable par tranche et sur une durée maximale de 5 années. Le montant disponible au 28 février 2013 s'élève à 24 M€ utilisé à hauteur de 15 M€. Ces emprunts sont rémunérés sur base du taux EURIBOR augmenté de la marge appliquée à la société LDC par les banques.

Ces emprunts prévoient un certain nombre d'obligations en matière de gestion du Groupe et d'objectifs de ratios financiers, dont le non-respect peut entraîner l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre de ces emprunts.

L'ensemble des obligations est largement respecté par le Groupe LDC au 28 février 2013.

17.1. Analyse par catégories

	28/02/2013	29/02/2012
Emprunt et dettes financières auprès des établissements de crédits	33 059	43 839
Emprunt et dettes financières liés aux contrats de location financement	6 302	10 211
Emprunt et dettes diverses	17 582	16 153
TOTAL	56 943	70 203

Les emprunts et dettes diverses comprennent pour l'essentiel des comptes courants et des dettes de participation aux salariés.

17.2. Analyse par échéance

	28/02/2013	29/02/2012
Moins de 1 an	29 230	32 096
Entre 1 et 5 ans	21 511	31 964
Plus de 5 ans	6 202	6 143
TOTAL	56 943	70 203

17.3. Analyse par taux

L'endettement à taux variable du Groupe provient pour l'essentiel du financement de 24 M€ utilisé au 28 Février 2013 à hauteur de 15 M€.

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS COURANTS

	28/02/2013	29/02/2012
Avances et acomptes sur commande	27 767	24 839
Dettes fiscales et sociales	162 953	163 210
Fournisseurs d'immobilisations	15 719	17 490
Dettes diverses	3 789	5 731
Produits constatés d'avance	8 997	8 697
TOTAL	219 225	219 967

NOTE 19 – IMPOTS SOCIETES

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés du pôle volaille ainsi que certaines sociétés du pôle traiteur (Marie, Marie Surgelé, Agis, La Toque Angevine et LDC Traiteur).

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 6 018 K€.

19.1. Taux théorique de l'impôt

	2012/2013	2011/2012
Résultat avant impôt	89 651	96 664
IS exigible	30 238	36 188
IS différé	-1 207	3 438
Total	29 031	39 626
Taux moyen	32,38 %	41,00 %
Taux de la société consolidante	36,10 %	36,10 %

19.2. Rationalisation de la charge d'impôt

	2012/2013	2011/2012
Résultat avant impôt	89 651	96 664
Impôt théorique au taux de la société consolidante	32 364	34 896
Impôt relatif à des déficits fiscaux non activés de l'exercice	221	4 351
Impôt relatif à la dépréciation des immobilisations incorporelles		814
Différences de taux d'imposition entre mère et filiales	-1 751	- 1 556
Effet du report variable	353	989
Contribution 3 % dividendes	437	
Diverses réintégrations et déductions fiscales à caractère permanent	264	2 139
Crédits d'impôts	-3 285	- 2 501
Divers	428	494
Charge d'impôts	29 031	39 626

19.3. Ventilation des actifs / passifs d'impôts différés

La différence entre les impôts différés Actif et Passif figurant au bilan est de 25 089 K€. Le détail est le suivant :

IMPOTS DIFFERES ACTIF

	28/02/2013	29/02/2012
Congés payés	2 707	2 579
Participation	3 308	3 484
Avantage du personnel	13 915	10 010
Déficits fiscaux reportables	6 223	7 359
Provisions non admises fiscalement	6 206	5 085
Autres décalages temporaires	7 145	6 457
TOTAL A	39 504	34 974

IMPOTS DIFFERES PASSIF

	28/02/2013	29/02/2012
Amortissements dérogatoires	35 037	33 853
Juste valeur des immobilisations	18 462	18 472
Contrat de location financement	5 475	4 953
Autres	5 619	7 114
Total B	64 593	64 392

Solde impôt différé A-B	(1) (25 089)	(29 418)
--------------------------------	---------------------	-----------------

- (1) Les impôts différés actif et passif ont fait l'objet d'une compensation pour une même entité fiscale.
- | | |
|--|-----------|
| Impôts différés actif présentés en actifs non courants | 5 220 K€ |
| Impôts différés passif présentés en passifs non courants | 30 309 K€ |

19.4. Rapprochement variation impôts différés / charges d'impôts différés

	2012/2013	2011/2012
Solde impôt différé net	(25 089)	(29 418)
Impôts différés passés par capitaux propres	(2 671)	
Variation de périmètre	(354)	
Ecart de conversion sur impôts différés	(97)	
	(28 211)	(29 418)
Charge d'impôts différés	(1 207)	

19.5. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Compte tenu, à la date de clôture des comptes, du caractère incertain de leur récupérabilité, les actifs nets d'impôts non comptabilisés se rapportant à des déficits fiscaux non imputés, représentent un total de 10 856 K€.

NOTE 20 – ENGAGEMENTS DONNES ET DETTES GARANTIES

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Cautions données (1)	13 293
Autres engagements (2)	3 766
TOTAL	17 059

(1) Dont cautions sur emprunt et découvert 8 445 K€. caution sur engagement de crédit bail 4 682 K€, caution fournisseurs 166 K€.

(2) Dont engagements fournisseurs 2 658 K€, effets escomptés non échus 1 108 K€.

Les cautions sont données essentiellement par la société mère au profit de ses filiales.
Les autres engagements sont donnés par des filiales à des tiers.

DETTES GARANTIES	Montant	Nature de la garantie
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 059	Sûretés réelles
TOTAL	1 059	

Les emprunts de certaines filiales sont garantis par la société mère.

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Engagement de crédit bail	190
Divers	1 038
TOTAL	1 228

NOTE 21 – INFORMATION SECTORIELLE

21.1. Secteurs d'activité

	VOLAILLE		TRAITEUR		INTERNATIONAL		ELIMINATION		TOTAL	
	28/02/13	29/02/12	28/02/13	29/02/12	28/02/13	29/02/12	28/02/13	29/02/12	28/02/13	29/02/12
Ventes externes	2 220 817	2 098 823	501 472	494 038	200 856	181 491			2 923 145	2 774 352
Ventes à d'autres secteurs intragroupe	20 364	20 392	10 322	10 900	4 909	6 243	-35 595	-37 535	0	0
Ventes des secteurs	2 241 181	2 119 215	511 794	504 938	205 765	187 734	-35 595	-37 535	2 923 145	2 774 352
Résultat opérationnel courant	79 489	91 345	- 1 170	- 5 593	7 559	7 694			85 878	93 446
Charge (-) ou produit d'impôt	-28 775	-37 079	1 604	-549	-1 860	-1 998			-29 031	-39 626
Actifs sectoriels	1 040 167	968 911	317 543	306 778	106 406	91 910			1 464 116	1 367 599
Passifs sectoriels (hors fonds propres)	363 826	327 322	344 541	331 887	88 384	85 648			796 751	744 857
Dotation amortissements et provisions	55 783	58 872	17 907	18 874	3 873	3 186			77 563	80 932
Investissements	77 802	77 967	14 937	15 586	3 730	7 893			96 469	101 446
Effectifs	11 333	10 920	3 014	3 159	1 725	1 714			16 072	15 793

21.2. Secteurs géographiques

	LOCALISATION DES ACTIFS				TOTAL	
	France		International		28/02/2013	29/02/2012
	28/02/2013	29/02/2012	28/02/2013	29/02/2012		
Ventes externes	2 722 289	2 592 863	200 856	181 489	2 923 145	2 774 352
Actifs sectoriels	1 357 710	1 275 689	106 406	91 910	1 464 116	1 367 599
Investissements	92 739	93 553	3 730	7 893	96 469	101 446
Effectifs	14 347	14 079	1 725	1 714	16 072	15 793

NOTE 22 – EFFECTIFS

	28/02/2013	29/02/2012
Ouvriers	13 009	12 644
Employés	1 190	1 299
Agents maîtrise	1 269	1 216
Cadres	604	634
Effectif moyen (1) (2) (3)	16 072	15 793

(1) Contrats à durée indéterminée et déterminée des sociétés consolidées en I.G.

(2) Changement de périmètre = -

(3) Dont effectif à l'étranger = 1 725

NOTE 23 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées sont les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Le montant des rémunérations totales et avantages de toute nature alloués au titre de l'exercice aux dirigeants du groupe s'élève à 1 350 milliers d'euros.

Aucun engagement n'a été pris par la société, au bénéfice de ses mandataires sociaux, à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Aucun crédit, aucune avance n'a été allouée aux dirigeants de la société conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

NOTE 24 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	2012/2013	2011/2012
Sinistre incendie Pologne		485
Plans sociaux et autres charges de restructuration (MARIE et ARRIVE)	479	1 015
Plus-values exceptionnelles sur cessions d'immobilisations	1 171	
Dépréciations des immobilisations incorporelles		(2 256)
Réduction de prix d'acquisition		636
Autres produits sur litiges sociaux		454
Autres produits sur litiges commerciaux		2 279
Autres produits et charges opérationnels	1 650	2 613

NOTE 25 – RESULTAT FINANCIER

	2012/2013	2011/2012
<u>Coût ou produit de l'endettement financier net</u>		
. Revenus des placements et VMP	3 275	2 855
. Différence de change	(196)	145
. Intérêts et charges financières	(2 118)	(3 036)
	961	(36)
<u>Autres produits et charges financiers</u>		
. Dotation et reprise dépréciation financière	2 296	(274)
. Autres produits financiers	1 463	1 955
. Autres charges financières	(2 596)	(1 040)
	1 163	641
<u>Résultat financier</u>	2 124	605

NOTE 26 – EVENEMENTS POSTERIEURS

- Aucun évènement susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers n'est assimilé à ce titre.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2013, sur :

le contrôle des comptes consolidés de la société L.D.C., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Goodwills

Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwills, selon les modalités décrites dans les notes 2.4 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sociaux et commerciaux, tel que cela est décrit dans les notes 2.18 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rennes et Nantes, le 28 juin 2013

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT IS
Vincent Broyé

ERNST & YOUNG et Autres
Luc Derrien



V. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE AU 28 FEVRIER 2013

DE LDC SA

ACTIF*(en K€)*

	Notes	Exercice 2012/2013		Exercice 2011/2012	
		Montant Brut	Amort. & Prov.		Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(1) (2)	346	324	22	53
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(1) (2)	916	609	307	389
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(3) (8)	659 353	9 764	649 589	642 604
Titres de participation		655 582	9 764	645 818	639 757
Autres titres immobilisés					
Autres		3 772		3 772	2 847
ACTIF IMMOBILISE		660 615	10 697	649 918	643 046
Créances clients et comptes rattachés		3 034		3 034	3 090
Autres créances et comptes de régularisation		2 002		2 002	12 064
Valeurs mobilières de placement	(6)	64 514	270	64 244	62 098
Disponibilités		840		840	10
Charges constatées d'avance		142		142	163
ACTIF CIRCULANT	(5)	70 532	270	70 262	77 425
TOTAL GENERAL		731 147	10 967	720 181	720 472

PASSIF*(en K€)*

	Notes	Exercice	Exercice
		2012/2013	2011/2012
Capital		6 526	6 526
Prime d'émission, de fusion, d'apport		53 533	53 533
Réserves légales		653	653
Autres réserves		476 020	468 706
Résultat de l'exercice		25 803	21 878
Provisions réglementées	(8)	1 062	801
CAPITAUX PROPRES	(7)	563 597	552 096
Provisions pour risques		92	197
Provisions pour charges		837	1 169
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	(8)	929	1 366
Emprunts et dettes financières		149 036	149 604
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 771	2 284
Dettes fiscales et sociales		4 848	15 106
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			9
Autres dettes		1	6
DETTES ET REGULARISATIONS	(5)	155 655	167 010
TOTAL GENERAL		720 181	720 472

COMPTE DE RESULTAT du 01.03.12 au 28.02.13

(en K€)

	Notes	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012
Production vendue de services		12 650	13 006
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	(9)	12 650	13 006
Reprises sur prov. amort. et transferts		416	376
Autres produits		1 435	1 417
PRODUITS D'EXPLOITATION	(9)	14 500	14 799
Autres achats et charges externes		6 361	6 603
Impôts taxes et versements assimilés		518	467
Salaires et charges sociales		5 053	4 754
Charges sociales		2 115	1 992
Dotations amortissements sur immo.	(1)	121	145
Dotations prov. pour risques et charges	(8)	41	135
Autres charges		35	32
CHARGES D'EXPLOITATION		14 244	14 128
RESULTAT D'EXPLOITATION		256	671
RESULTAT FINANCIER	(9) (11)	25 452	22 238
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		25 707	22 909
RESULTAT EXCEPTIONNEL		992	-612
PARTICIPATION DES SALARIES		121	120
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	(12)	775	299
TOTAL DES PRODUITS		47 095	40 781
TOTAL DES CHARGES		21 292	18 903
BENEFICE		25 803	21 878

ANNEXE SUR LES COMPTES DE LA SA LDC AU 28 FEVRIER 2013

Principes et méthodes comptables

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28 février 2013 d'une durée de 12 mois, du 1er mars 2012 au 28 février 2013.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Image fidèle, comparabilité
- Régularité, sincérité
- Prudence

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels édictées par le règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

(en milliers d'euros)

Mouvements	Valeur au début de l'exercice	Augmentatio ns	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
<u>Valeur brute</u>				
Concessions et droits similaires	346			346
Installations techniques, matériels	2			2
Matériel de transport	654		51	603
Matériel de bureau et informatique, mobilier	305	8	2	310
Immobilisations en cours				
TOTAL	1 308	8	53	1 262
<u>Amortissements</u>				
Amortissement des concessions et droits	293	31		324
Amortissements des installations techniques, matériels		1		1
Amortissement du matériel de transport	370	60	51	380
Amortissement du matériel de bureau et mobilier	202	29	1	229
TOTAL	865	121	52	933
Valeur nette	443			329

Note 2 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées.

La valeur résiduelle est considérée comme nulle.

L'amortissement dégressif est calculé en fonction des durées d'usage communément admises.

L'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire (provisions réglementées).

Durée d'utilité

Logiciels	4 ans
Matériel de transport	4 ou 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

Note 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET CREANCES RATTACHEES

Titres de participation :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition. Les frais d'acquisition sont amortis en dérogatoire sur cinq ans.

La valeur d'inventaire des titres de participation s'apprécie notamment par rapport à leur valeur d'utilité et à leur valeur de marché.

La valeur d'utilité se détermine en fonction des perspectives de rentabilité et d'activité du secteur ou de l'entreprise et de la valeur stratégique de la participation pour le groupe.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

(en milliers d'euros)				
Mouvements de l'exercice	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
Titres de participation	545 544			545 544
Créances rattachées	99 538	19 974	9 474	110 038
Autres titres immobilisés	9			9
Actions propres	2 838	925		3 762
TOTAL	647 929	20 899	9 474	659 353
Amortissements et provisions				
Titres de participation	2 325	4		2 329
Créances rattachées	3 000	4 435		7 435
TOTAL	5 325	4 439	0	9 764
VALEUR NETTE	642 604			649 589

Note 4 - ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières	645 749	69
Créances	3 747	
Dettes	133 376	
Produits financiers	29 823	
Charges financières	1 084	

Nous vous informons que les transactions avec les parties liées ont été effectuées avec des sociétés sous contrôle exclusif.

Note 5 - CREANCES ET DETTES

Les créances de l'actif circulant sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des dettes :

(en milliers d'euros)

DETTES	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières (1)	149 036	148 859	176	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 771	1 771		
Dettes fiscales et sociales	4 848	4 727		121
Dettes diverses	1	1		
TOTAL	155 655	155 357	176	121

(1) Dont associés groupe : 133 252 K€

Note 6 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste de valeurs mobilières est constitué :

- Des actions propres affectées à un plan d'attribution gratuite d'actions pour 106 K€. A la clôture il y a une provision pour charge de 66 K€ correspondant à l'étalement de la charge sur la période d'attribution.

Détail des plans d'attribution :

	Délai d'attribution	Nombre d'actions	Montant (en K€)	Provision à la clôture (en K€)
Décision du Directoire 18/05/2011	2 ans	2 500	106	66
			<u>106</u>	<u>66</u>

- De certificats de dépôt et de billets de trésorerie
- D'OPCVM dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable. Elles sont enregistrées à leur coût d'achat. Lorsque le cours de bourse est inférieur à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Note 7 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 6 525 902 €, divisé en 8 157 378 actions ordinaires de 0,80 €.

Variations des capitaux propres
(en milliers d'euros)

Au 29/02/2012	552 096
Distribution de dividendes	-14 564
Variation provisions réglementées	261
Résultat de l'exercice	25 803
Au 28/02/2013	563 597

Note 8 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	801	302	41		1 062
TOTAL	801	302	41		1 062
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour pensions et oblig. Similaires	796	41			837
Provisions pour impôts	353		240	113	
Autres provisions pour risques et charges	197	53		158	92
Provisions pour gros entretien	20		17	3	
TOTAL	1 366	94	531		929
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations financières	5 325	4 439			9 764
Sur valeurs mobilières de placement	254	16			270
TOTAL	5 579	4 455	0		10 034
TOTAL GENERAL	7 746	4 851	572		12 025
Dont dotations et reprises					
	- d'exploitation	41	17	3	
	- financières	4 507		158	
	- exceptionnelles	302	281	113	

Provisions pour avantages au personnel : Les provisions pour indemnités de départ en retraite et médaille du travail sont calculées en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées et soumises à charges sociales.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

- Taux d'actualisation : 3,15 %
- Taux de réévaluation des salaires (inflation comprise) : 3,2 %
- Taux d'inflation : 2,2 %

Note 9 – ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société LDC, en tant que société mère, a plusieurs activités :

- Une activité financière de prise de participations et gestion de celles-ci,
- Une activité gestion des marques et brevets pour le compte du groupe,
- Une activité d'animation du groupe.

Ces différents services ont été rémunérés en 2012/2013 de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires	Activité d'animation	8 035	K€
	Prestation media	4 540	K€
	Autres activités annexes	74	K€
- Produits divers	Redevance de marque	1 434	K€
- Produits financiers	Dividendes reçus	28 720	K€

Note 10 – PERSONNEL

a) Ventilation par catégorie de l'effectif moyen salarié

	Total
Cadres	38
Agents de maîtrise	5
Employés	6
	49

b) Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et surveillance :

- Directoire 150 K€
- Conseil de Surveillance : 71 K€

c) Droit individuel de formation

Droits acquis par les salariés au 31/12/2012 :

4 334 heures

Note 11 - RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2012/2013	2011/2012
- Dividendes reçus	28 720	23 092
- Autre résultat financier sur participation	(1) - 4 486	(1) - 1 528
- Produits placement	1 224	1 013
- Autres	- 6	- 340
	25 452	22 238

(1) Dont dotation aux provisions sur les titres et compte courant Aves LDC España
4 435K€ en N et 1 500 K€ en N-1.

Note 12 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

a) Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices propre à la société

- Résultat courant	1 105 K€
- Résultat exceptionnel	-253 K€
- Crédit d'impôt	<u>- 77 K€</u>
	775 K€

b) Accroissement et allègement de la dette future d'impôts propre à la société

- Accroissement de la dette future d'impôts	354 K€
- Allègement de la dette future d'impôts	319 K€

c) Informations relatives au régime de groupe (régime art. 223 A à U du CGI)

LDC est la société mère d'un groupe fiscalement intégré composé des sociétés du pôle volaille clôturant au 28.02.13.

- Durée d'application de l'option

L'option a été formulée avec effet au 1^{er} mars 2003.

- Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble

Méthode de réallocation des déficits

La société mère crédite immédiatement la filiale déficitaire de l'économie qu'elle réalise en utilisant tout ou partie de son déficit, la filiale déterminant au cours des exercices ultérieurs sa charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la société mère.

- Informations relatives à l'impôt comptabilisé

Economie d'impôt réalisée par l'intégration fiscale : 697 K€

Note 13 - ENGAGEMENTS DONNES ET DETTES GARANTIES

<u>Engagements donnés</u>	
- Avals, cautions et garanties donnés	11 717 K€
. dont fournisseurs	
. « financements	11 717 K€
dont concernant :	
. les filiales	11 717 K€

Note 14 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques de change et de taux étant faibles, la société ne fait pas appel aux instruments financiers de couverture.

Note 15 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Réserves, Primes et report à nouveau	Quote-part Dividendes	Val. Brute Titres	Val. Nette Titres	Prêts, avances	Cautions	Chiffres d'affaires	Résultat Net	Date de clôture
FILIALES A PLUS DE 50 %										
SASU LDC VOLAILLE	126 534	193 129	100 %	292 603	292 603	0		0	29 022	28/02
			27 205							
SASU LDC TRAITEUR	63 000	13 207	100,00 %	105 554	105 554	39 872		841	-720	28/02
SAS HUTTEPAIN ALIMENTS	831	7 963	100,00 %	36 279	36 279	12 060		142 610	234	31/12
Groupe DROSED (Pologne)	2 259	37 865	100 %	27 707	27 707			210 508	7 401	31/12
SL AVES LDC ESPANA (Espagne)	2 325	-6 200	100,00 %	2 325	0	24 371 (brute) 16 936 (nette)		0	-3 608	31/12
SAS ARRIVE	5 402	34 360	100% 1 215	36 142	36 142			432 171	8 890	28/02
SAS SOFIA	3 203	542	100%	44 862	44 862			0	1 468	28/02
FILIALES DE 10 A 50 %										
SA SASSO	640	3 326	10,00 % 300	61	61			4 898	274	30/09

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société L.D.C. S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance

avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rennes, le 28 juin 2013

KPMG Audit IS

Vincent Broyé
Associé

Nantes, le 28 juin 2013

ERNST & YOUNG et Autres

Luc Derrien
Associé



VI. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société LDC Charmilles, détenue par la société LDC Volailles, elle-même détenue par votre société

a) Nature et objet :

Caution solidaire envers les sociétés Batiroc Bretagne-Pays de la Loire, Fructicomi et Finamur, autorisée par le conseil de surveillance du 24 mai 2007 et renouvelée par le conseil de surveillance du 2 février 2012.

Modalités :

Votre société s'est portée caution de la société LDC Charmilles envers les sociétés Batiroc Bretagne-Pays de la Loire, Fructicomi et Finamur, pendant la durée du contrat de crédit-bail immobilier et à hauteur de deux années de loyers et charges, soit KEUR 541. Au 28 février 2013, le montant restant à rembourser par la société LDC Charmilles s'élève à KEUR 1 014.

b) Nature et objet :

Caution sur le découvert consenti par la Caisse Régionale de Crédit Agricole à la société LDC Charmilles, autorisée par le conseil de surveillance du 24 mai 2007.

Modalités :

Votre société s'est portée caution à hauteur d'un montant égal à 10 % du découvert bancaire accordé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole. Le découvert bancaire au 28 février 2013 s'élève à KEUR 127.

2. Avec la société L.D.C. Sablé

Personne concernée : M. Denis Lambert,

Nature et objet :

Caution à l'égard de la société de crédit-bail Sogéfimur, autorisée par le conseil de surveillance du 20 mai 2009.

Modalités :

Votre société s'est portée caution envers la société L.D.C. Sablé à l'égard de la société de crédit-bail Sogéfimur pour les loyers restant à courir jusqu'à la date d'expiration du contrat de crédit-bail pour un engagement initial total de KEUR 1 814. Au 28 février 2013, le montant des loyers restant à courir avant la fin du crédit-bail est de KEUR 1 148.

3. Avec le groupe Drosed (Pologne)

Personnes concernées : MM. Denis Lambert, Gilles Huttepain, Gérard Chancereul

a) Nature et objet :

Caution accordée pour un investissement industriel à Roldrob (Pologne), autorisée par le conseil de surveillance du 20 mai 2009.

Modalités :

Votre société s'est portée caution envers le groupe Drosed à l'égard des banques HSBC pour KPLN 20 000 afin de financer un investissement industriel à Roldrob. Au 31 décembre 2012, date de clôture de votre filiale, le montant des engagements cautionnés par votre société concernant l'investissement industriel de Roldrob s'élève à KPLN 9 183.

b) Nature et objet :

Caution pour l'obtention de financements bancaires, autorisée par le conseil de surveillance du 20 mai 2010.

Modalités :

Votre société s'est portée caution envers le groupe Drosed à l'égard des établissements financiers HSBC, Rabobank, Brebank et PKO BP pour assurer le financement de l'activité de transformation et de commercialisation des oies. Au 31 décembre 2012, date de clôture de votre filiale, le montant des engagements cautionnés par votre société est nul.

4. Avec la société Agis

Personne concernée : M. Denis Lambert

Nature et objet :

Caution accordée pour le financement de l'extension du site de la société Agis auprès de la BCME pour KEUR 2 000 et pour une durée de sept ans, autorisée par le conseil de surveillance du 20 août 2009.

Modalités :

Votre société s'est portée caution pour le financement de l'extension du site de la société Agis. Au 28 février 2013, le montant de l'engagement garanti par votre société s'élève à KEUR 1 026 envers la BCME.

5. Avec la société La Toque Angevine qui a absorbé la société Entrac'te

Personne concernée : M. Denis Lambert

Nature et objet :

Caution à l'égard des sociétés de crédit-bail OSEO Financement, CMCIC Lease et Batimap, autorisée par le conseil de surveillance du 19 novembre 2009.

Modalités :

Votre société s'est portée caution envers la société Entrac'te, absorbée par la société La Toque Angevine, à l'égard des sociétés de crédit-bail OSEO Financement, CMCIC Lease et Batimap, pour des engagements de crédits-bails. Les engagements pour lesquels votre société est caution s'élèvent à KEUR 483 au 28 février 2013.

6. Avec les sociétés Procanar, Celtys et Celvia

Personne concernée : M. Denis Lambert

Nature et objet :

Caution à l'égard de la société de crédit-bail Batiroc, autorisée par le conseil de surveillance du 24 mai 2007.

Modalités :

Votre société s'est portée caution, par substitution de la CAM et de la BCP Volailles, envers les sociétés Procanar, Celtys et Celvia à l'égard de la société de crédit-bail Batiroc pour des engagements de crédits-bails. Les engagements pour lesquels votre société est caution s'élèvent à KEUR 243 au 28 février 2013.

7. Avec la société Celtys

Personne concernée : M. Denis Lambert

Nature et objet :

Accord pour la mise en place d'une lettre d'intention pour un complément de financement, autorisé par le conseil de surveillance du 23 août 2007.

Modalités :

Votre société a donné son accord à la banque Natixis pour la mise en place d'une lettre d'intention pour un complément de financement de KEUR 3 000 dont le bénéficiaire est la société Celtys. Le complément de financement utilisé par votre filiale au 28 février 2013 est de KEUR 2 009.

8. Avec la société Marie Surgelés

Personne concernée : M. Denis Lambert

Nature et objet :

Caution sur autorisation de facilité de caisse ou découvert, autorisée par le conseil de surveillance du 3 février 2011.

Modalités :

Votre société s'est portée caution sur le découvert consenti par BNP Paribas à la société Marie Surgelés dans une limite de KEUR 4 000. Le découvert au 28 février 2013 s'élève à KEUR 5 314.

Rennes, le 28 juin 2013

KPMG Audit IS

Vincent Broyé
Associé

Nantes, le 28 juin 2013

ERNST & YOUNG et Autres

Luc Derrien
Associé

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AOUT 2013

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Convoqués en assemblée générale mixte conformément à la loi et aux statuts, vous venez d'entendre la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2013. Ceux-ci ont été mis en ligne sur le site de la société et tenus à votre disposition au siège social.

Il en est de même du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Conformément à l'article L. 225-68 du code du commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2013.

1. Observations du Conseil de Surveillance

. Le rapport du Directoire

Le rapport du Directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil de surveillance.

. Les comptes de l'exercice clos le 28 février 2013

Tels qu'ils vous ont été présentés, après avoir été certifiés par les commissaires aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 28 février 2013 n'appellent pas d'observation de la part du conseil de surveillance.

2 L'objet des travaux du conseil

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes sociaux et du rapport du directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le conseil de surveillance entend périodiquement le rapport du directoire sur la marche de la société. Il autorise les constitutions de sûretés, les cessions partielles ou totales de participations et de biens et droits immobiliers ainsi que les opérations de croissance externe.

Fait à SABLE SUR SARTHE, le 16 mai 2013

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE



**VII. TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE DU 22 AOUT 2013**

SOCIETE LDC
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 6 525 902,40 euros
Siège social : Zone Industrielle Saint-Laurent, 72300 Sablé-sur-Sarthe
576 850 697 R.C.S. Le Mans

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 22 AOÛT 2013

Ordre du jour

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2013, approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2013,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Renouvellement de Monsieur Gérard CHANCEREUL en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement de Monsieur Patrice CHANCEREUL en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement de Madame Stéphanie LAMBERT épouse LAURENT en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Monsieur André DELION en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Laurent GUILLET en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

À caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
- Autorisation à donner au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option,
- Mise en harmonie des statuts
- Pouvoirs pour les formalités.

SOCIETE LDC
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 6 525 902,40 euros
Siège social : Zone Industrielle Saint-Laurent, 72300 Sablé-sur-Sarthe
576 850 697 R.C.S. Le Mans

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 22 AOÛT 2013

Texte des résolutions

À caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2013

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 28 février 2013, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 25 803 036,55 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 17 493 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2013

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 28 février 2013, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 60 534 343 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2013 de la façon suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice 25 803 036,55 €

Affectation

- Dividendes 14 683 280,40 €
- Autres réserves 11 119 756,15 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1,80 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 26 août 2013.

Le paiement des dividendes sera effectué le 29 août 2013.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 8 157 378 actions composant le capital social au 15 mai 2013, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2009 / 2010	15 743 739,54 €* soit 1,93 € par action		
2010 / 2011	14 683 280,40 € * soit 1,80 € par action		
2011 / 2012	14 683 280,40 € * soit 1,80 € par action		

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte « Autres réserves »

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Renouvellement de Monsieur Gérard CHANCEREUL en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Gérard CHANCEREUL en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution - Renouvellement de Monsieur Patrice CHANCEREUL en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Patrice CHANCEREUL en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution - Renouvellement de Madame Stéphanie LAMBERT épouse LAURENT en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Stéphanie LAMBERT épouse LAURENT en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution – Nomination de Monsieur André DELION en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur André DELION en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution – Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Laurent GUILLET en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Laurent GUILLET en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Gérard GUILLET, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution - Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 28 000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Onzième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 400 000 actions composant le capital social, nombre le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 23 août 2012 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action LDC par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect du règlement général de l'AMF et spécialement dans le cadre de l'article 231-40 dudit règlement si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 48 000 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire :

Douzième résolution - Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 21 août 2015, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Treizième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1/ Autorise le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
- 3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6/ Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Directoire pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- 7/ Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Quatorzième résolution - Autorisation à donner au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1) Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
- 2) Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.
- 3) Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :

- * d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société LDC et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
 - * d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
- 4) Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 120.000.
 - 5) Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.
 - 6) Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
 - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
 - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
 - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
 - 7) Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
 - 8) Délègue tous pouvoirs au Directoire pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 7 ans à compter de leur date d'attribution ;
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
 - 9) Prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Quinzième résolution – Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire décide de mettre en harmonie l'article 33 des statuts « *Organe de convocation – lieu de réunion* » avec la loi du 22 mars 2012 et de le modifier comme suit :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le directoire. A défaut, elles peuvent l'être par le conseil de surveillance, par le ou les commissaires aux comptes, ou par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins le vingtième du capital social ou, s'il s'agit de la convocation d'une assemblée spéciale, le *vingtième* des actions de la catégorie intéressée. Après la dissolution de la société, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département. »

Seizième résolution– Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.